

Le Mag des

# Artisans

toute l'information pour votre entreprise



## Dossier

Réparation, réemploi, réutilisation, recyclage

# Des marchés d'avenir

**ÇA VOUS CONCERNE**

La transmission-reprise

**BON À SAVOIR**

Recruter un alternant pour 2021





# ASSURANCE DE PRÊT IMMOBILIER

La loi BOURQUIN a pour objectif de donner aux emprunteurs la possibilité de changer leur assurance de prêt immobilier souscrit à la signature de leur crédit.



« VOUS **EMPRUNTEZ ?**  
On vous **ASSURE....** »

✉ [garantimmo@mutcom.nc](mailto:garantimmo@mutcom.nc)

👉 [mdc.securimut.fr](http://mdc.securimut.fr)



**Loi BOURQUIN : La résiliation annuelle de l'assurance emprunteur**



**Mutuelle du Commerce et Divers**  
Santé, Prévoyance

Une mutuelle qui vous accompagne à chaque étape de votre vie



Tel : 41.08.00

## 4 ACTUS

## 12

### FORMATIONS CMA

- Artisans bouchers, faites monter en compétence vos salariés aide-bouchers

## 14

### FORMATIONS CMA

- Manipulation de fluides frigorigènes

## 16

### APPRENTISSAGE

- Suruya Gayon, tutrice, pâtissière au Mitron de Païta
- Laurent Weiss, alternant en 2<sup>e</sup> année de CAP pâtisserie

## 18

### INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

## 20

### VOS RENDEZ-VOUS CMA

## 23

### BON À SAVOIR

- Recruter un alternant pour 2021
- Aides financières de la province Sud : Le CASE nouvelle version

## 32

### ÇA VOUS CONCERNE

- Avez-vous pensé à transmettre votre entreprise ?
- L'économie post-covid 19

## 34

### SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- L'économie circulaire, un mode de consommation durable

## 37

### SAVOIR-FAIRE

- Ella et Leïla Bouziges, teinturières végétales
- Florent Domergue, directeur d'EcoLife



### 10 raisons pour s'y mettre !

Le souhait de consommer « bon et durable » est de plus en plus affirmé du côté des clients, comme de produire « sain et responsable » du côté des entreprises. Offre et demande évoluent sur fond d'urgence écologique et de mobilisation citoyenne. Réutilisation, réparation, recyclage et réemploi sont mesurés et analysés depuis une dizaine d'année et le modèle économique vertueux qu'ils proposent prend de l'ampleur. Sur notre territoire, comme partout dans le monde, ces nouveaux marchés sont peu à peu encouragés et encadrés par la législation, avec une information plus accessible. Le secteur artisanal, avec ses 11 000 entreprises, représente un acteur considérable pour faire avancer tous ces sujets. Il dispose d'une légitimité plus forte que les grandes structures pour proposer ce type de démarche et d'un capital confiance significatif. Les raisons de s'inscrire dans la nouvelle économie circulaire ne manquent pas. Vous, artisans, vous pouvez vous engager par éthique et par conviction. Par proximité aussi, pour répondre aux aspirations et exigences de vos clients. Par volonté de proposer de nouveaux produits et services. Par envie de faire toujours mieux et différent, esprit cher aux artisans. Par l'évolution des technologies, qui permettent de produire différemment et de communiquer sur ces changements et vos engagements. Par l'évolution des produits et matières premières sur le marché qui offrent de nouvelles opportunités de se positionner. Par besoin de trouver une solution concrète au stockage et à l'élimination de vos déchets d'activité. Parce qu'avec de bonnes pratiques on est en phase avec les réglementations et qu'on va même parfois encore plus loin. Ou parce que de bonnes pratiques sont aussi sources d'économie financières non négligeables pour améliorer votre rentabilité. Et enfin, parce que valorisées auprès de la clientèle, elles ont un impact positif sur le niveau d'activité et donc les finances de l'entreprise, même avec quelques investissements et aménagements de départ. Quelles que soient vos raisons, la CMA-NC vous accompagne dans vos démarches responsables et durables, avec une conseillère dédiée. N'hésitez pas à la solliciter !

**Daniel VIRAMOUTOUSSAMY**  
Président de la CMA-NC



## 27

### DOSSIER

### Réparation, réemploi, réutilisation, recyclage Des marchés d'avenir

## 9<sup>e</sup> Week-End Geek

du vendredi 13 au dimanche 15 novembre

LE rendez-vous annuel des gamers et autres passionnés calédoniens de BD, de mangas, de science-fiction, de fantasy et de jeux vidéo. Il rassemble pendant trois jours, professionnels et amateurs autour d'une passion commune : la fiction sous toutes ses formes.

## 8<sup>e</sup> Forum de l'immobilier

du vendredi 20 au dimanche 22 novembre

8<sup>e</sup> édition de ce grand rendez-vous de l'immobilier calédonien : Agences immobilières, assurances, banques, promoteurs et constructeurs, ordre des architectes... l'ensemble des professionnels de ce domaine d'activité indispensable à l'économie calédonienne se retrouve sur 3 grands pôles d'exposition au sein de la Maison des artisans. De nombreuses conférences sont organisées durant ce Forum ainsi qu'un espace « Petites Annonces » avec Les Nouvelles Calédoniennes.



## 1<sup>er</sup> salon des Sport & Loisirs

du vendredi 27 au dimanche 29 novembre

Ce nouveau rendez-vous du calendrier des salons propose de mettre en valeur les activités sportives (Clubs, ventes de matériels, associations...) à la veille de l'été ainsi que les activités de loisirs, ateliers créatifs...

## Salon de l'artisanat d'art de Noël

du vendredi 04 au dimanche 13 décembre

L'Association des Métiers d'Art Calédoniens organise son salon de Noël. Pour y trouver à coup sûr le cadeau idéal, original et authentique : déco, mode, cosmétiques, bijoux, sculpture sur bois, lapidaire, etc. Une cinquantaine d'artisans d'art locaux vous y attend de 9h00 à 18h00.

**+ d'infos et inscription :**

Maison des artisans Tél. 77 30 90 et 27 56 85

Mail : artisans@lagoon.nc

## Réforme bâtiment : **Obtenir votre diplôme avec la VAE !**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, dans le cadre de la réforme des Normes de construction instaurée par le gouvernement, la qualification des intervenants du bâtiment est vérifiée pour les professionnels souhaitant créer leur entreprise, et pour ceux déjà actifs qui souhaitent ajouter une activité dans le même secteur. S'ils sont soumis à l'obligation d'assurance décennale, ils devront également se soumettre à ce contrôle, auprès de leur assureurs ou par le biais de la CMA-NC. On entend par qualification, 3 années d'expérience professionnelle ou un diplôme en lien direct avec l'activité.



**Chef d'entreprise et salariés de l'artisanat, travailleur indépendant, conjoint d'artisan, si vous avez développé des compétences et des savoir-faire dans l'exercice quotidien de votre métier et que vous souhaitez qu'ils soient maintenant reconnus officiellement par un diplôme, la VAE vous concerne !**

Sur la seule base de l'expérience, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme professionnel. Seules conditions à remplir : avoir exercé des activités professionnelles, salariées ou non, pendant une durée totale en continu et à temps plein d'au moins 1 an et en rapport direct avec la certification visée, et pouvoir justifier ces expériences.

La démarche VAE implique motivation et travail personnel, afin d'apporter à un jury (composé d'enseignants, de formateurs et de professionnels) des éléments prouvant que vous maîtrisez l'ensemble des compétences décrites dans les référentiels du diplôme que vous visez.

**Dans le bâtiment, plusieurs centaines de diplômes professionnels sont accessibles avec la VAE.** Ce sont des diplômes de la Nouvelle-Calédonie, de l'Éducation Nationale, des écoles et des branches professionnelles. Les niveaux sont variés : CAP, BEP, Mention complémentaire, Brevet Professionnel, Bac pro / Bac technologique, BTS, et jusqu'à bac +5 ! Les diplômes délivrés en VAE sont les mêmes et ont la même valeur que ceux délivrés par la formation.

Le Centre de formation de l'artisanat (CFA) en tant que point relais conseil vous informe sur ce dispositif. Renseignez-vous dans le cadre de nos réunions d'information :

- **Les mardi 17 novembre et jeudi 03 décembre** à 11h45 : au CFA de Nouville, Nouméa
- **Le jeudi 26 novembre** à 11h45 : à l'antenne CMA de Poindimié

Autres dates en page d'accueil du site [www.cma.nc](http://www.cma.nc) >l'agenda>réunion d'information.

**+ d'infos et inscription :**

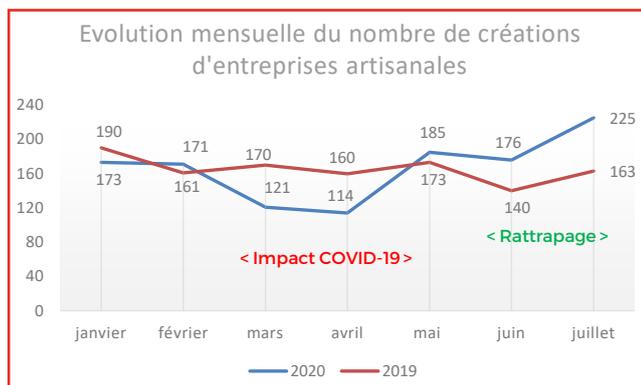
**GIEP-NC (Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles)**

Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)

1, rue de la Somme, Nouméa – [www.vae.nc](http://www.vae.nc)

## Le chiffre : 940

C'est le **nombre de créations d'entreprises dans l'artisanat au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020**, soit en moyenne 157 entreprises créées par mois. Bienvenue à ces nouveaux entrepreneurs, dont près d'un tiers de femmes, qui exercent à 46% dans le secteur du bâtiment, 29% dans celui des services, 16% dans la production-fabrication et 9% dans l'alimentation.



**Le nombre de créations d'entreprises artisanales est en baisse sur ces six premiers mois de l'année** (-5% comparé à la même période 2019), en lien avec la morosité de l'économie locale et la crise sanitaire. Les créations se maintiennent dans le seul secteur de l'alimentation, et progressent légèrement en province des Îles Loyauté.

Les fortes baisses des créations sur les mois de mars (-29%) et d'avril (-29%), imputables à la période de confinement liée à la crise sanitaire COVID-19, ont été rattrapées sur les mois de juin (+26%) et de juillet (+38%).

De janvier à juillet 2020, l'artisanat enregistre 1 165 créations, soit quasi autant d'entreprises artisanales créées qu'à la même période 2019 (+1%).

Compte tenu du contexte, **ce rattrapage des créations d'entreprises est encourageant**. A noter que la nouvelle réglementation relative au secteur de la construction (RCNC), qui impose l'obligation de qualification pour les professionnels exerçant une activité de bâtiment, est susceptible d'avoir un impact à la baisse sur la création d'entreprise durant le 2<sup>nd</sup> semestre 2020.

**Les radiations d'entreprises artisanales**, en baisse sur ce 1<sup>er</sup> semestre 2020 (-14% par rapport à la même période 2019), pourraient toutefois subir un effet « à retardement ».

Pour une analyse plus complète sur « Les mouvements d'entreprises dans l'artisanat calédonien à mi année 2020 », retrouvez la note détaillée en téléchargement sur notre site Internet : [www.cma.nc](http://www.cma.nc), rubrique téléchargements > Données artisanat & CMA > Observatoire de l'artisanat > Études et analyses



observatoire@cma.nc  
Tél. 28 02 66

## Îles Loyauté : La Case de l'entreprise devient LabEco



Dans le cadre des grandes orientations et priorités de la province des Îles Loyauté, le projet Labéco et la restructuration de la Case de l'entreprise s'inscrivent dans une démarche globale de dynamisation du tissu économique loyaltien. Ainsi la Case de l'entreprise devient un véritable laboratoire économique proposant en un même lieu, conseils, appuis techniques, financiers et juridiques. La mise en œuvre de la nouvelle plateforme offre un regroupement et un élargissement de l'offre de services dédiée aux entreprises et rassemble les différents partenaires traditionnels des entreprises, dont la CMA-NC fait partie. Un 1<sup>er</sup> pôle concerne **accueil et formalités** et comprend 3 cellules :

- Accueil et montage de projets
- Formalités
- Pépinières

Un 2<sup>e</sup> pôle concerne **l'accompagnement** avec 2 cellules :

- Comptabilité
- Accompagnement

Un 3<sup>e</sup> pôle est dédié au **financement**, réservé aux permanences des organismes financiers

La Case de l'entreprise-Labéco est située dans la zone artisanale de Pihnyip à Waihmené à Lifou. Elle dispose d'une représentation à Ouvéa et Maré.



Contact à Lifou : 45 19 90 et [cdelifou@mls.nc](mailto:cdelifou@mls.nc)

## RUAMM : ATTENTION, Obligation de télédéclaration en ligne !

La loi de pays n°2019-7 du 5 février 2019 relative à la modernisation des échanges entre les cotisants et la CAFAT stipule que les entreprises doivent progressivement adhérer à la dématérialisation de leurs démarches administratives.

L'obligation s'était portée en premier lieu sur les entreprises de 50 salariés et plus au 1<sup>er</sup> avril 2019, puis sur les entreprises employant de 5 à 49 salariés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

**En date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, cette obligation s'applique aux travailleurs Indépendants dont l'assiette de cotisation est supérieure à 24 fois le SMG. (Environ 3,7 millions de Francs)**

L'attribution des obligations s'effectue au vu de la Déclaration de Ressources fournie.

Pour les travailleurs Indépendants auxquels s'appliquent l'obligation de télédéclarer, **l'obligation du téléversement s'impose aussi** (par voie dématérialisée : virement bancaire, prélèvement automatique ou via le service en ligne de paiement par carte bleue).



[www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

## Avis aux artisans du bâtiment : Le RCNC en pratique



Le secteur de la construction est désormais soumis au **Référentiel de la construction de Nouvelle-Calédonie (RCNC)** qui prévoit une obligation de qualification pour les professionnels. La CMA-NC contrôle effectivement la qualification depuis le 1er octobre 2020.

### Rappels concernant la réforme

L'activité doit être placée sous le contrôle effectif et permanent d'une personne justifiant d'une qualification professionnelle pour le métier exercé. Cette exigence est vérifiée lors des formalités d'immatriculation ou de modification d'une entreprise. Cette personne peut-être : le chef d'entreprise ou son conjoint (associé ou collaborateur, inscrit également au Répertoire des métiers) ou un salarié.

Pour chaque activité exercée, il faut :

- Détenir une **certification de niveau 3**, anciennement niveau V (CAP ou BEP) ou supérieur, inscrite au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCPNC) ou au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et correspondant à cette activité, ou une certification professionnelle équivalente

OU

- Posséder **3 années d'expérience professionnelle effective dans cette activité**, au cours des 6 années antérieures à la date de vérification de sa qualification.

### En pratique, que doit-on faire pour s'inscrire ou pour ajouter une activité dans le secteur du bâtiment ?

Vous devez vous présenter à la CMA-NC, au siège à Nouville, ou dans l'une de nos antennes, avec les documents justifiants de votre qualification (diplôme ou expérience) :

Je possède un diplôme	Je possède de l'expérience
Original, copie ou duplicata du diplôme Attestation de réussite du diplôme	Curriculum vitae Certificats de travail Bulletins de paye Contrats de travail Certificat d'immatriculation au Répertoire des métiers, au RIDET ou au RCS

Si c'est le salarié qui possède la qualification, il faut également fournir la copie du contrat de travail (ou du projet de contrat).

Cette démarche doit obligatoirement se faire **avant la formalité d'inscription ou de modification**. Elle nécessite un délai de traitement d'environ deux semaines. A l'issue de ce traitement, vous vous verrez remettre :

- Soit une attestation de qualification professionnelle, au sens de la réglementation. Vous pourrez ensuite réaliser la formalité souhaitée ;
- Soit une notification de refus, motivée. Vous serez donc dans l'impossibilité d'effectuer la formalité attendue.

Nos agents sont à votre disposition au siège et dans l'ensemble de nos antennes afin de répondre à vos interrogations et vous accompagner dans cette démarche.

**+ d'infos**

**sur les nouvelles conditions liées aux formalités des entreprises de bâtiment : [assistance@cma.nc](mailto:assistance@cma.nc)**

**Nouméa : Tél. 28 0 268 - Koné : Tél. 47 30 14 - La Foa : Tél. 46 52 86  
Panda : Tél. 24 32 62 - Poindimié : Tél. 42 74 82**

## Innovation : les artisans représentés

### La communauté French Tech c'est quoi ?

C'est un regroupement de start-ups, d'investisseurs, d'entreprises innovantes, d'institutions, d'acteurs de la recherche, ... dont le souhait commun est d'accompagner le développement des start-up calédoniennes.

### Une start-up c'est quoi ?

Selon la Banque Publique d'Investissement, c'est une entreprise jeune (<8 ans) qui expérimente une nouvelle activité sur un nouveau marché, avec un risque difficile à évaluer. Elle présente un caractère novateur, innovant. Le monde des start-up n'est pas réservé uniquement au secteur du numérique, les entreprises artisanales savent également se montrer innovantes. Pour preuve, parmi les membres de la communauté French Tech on retrouve des entreprises artisanales comme **ROYAL RECY BOAT** ou **AEDES SYSTEM**.

### Pourquoi la CMA-NC devient-elle membre de cette communauté ?

L'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'innovation est une orientation que les élus de la CMA ont inscrit dans le Schéma directeur 2020-2024. L'adhésion de la CMA-NC à la French Tech Nouvelle-Calédonie lui offre l'opportunité de s'associer à un réseau d'acteurs spécialistes de l'innovation. Cette démarche lui permettra de mieux identifier l'innovation dans le secteur de l'artisanat et de pouvoir ainsi développer une offre d'accompagnement adaptée.



**+ d'infos**

**sur [facebook.com / La French Tech Nouvelle-Calédonie](https://www.facebook.com/LaFrenchTechNouvelleCalédonie)**

NOUVEAU DEFENDER HARD TOP

# UNIQUE, UTILITAIRE, DÉFISCALISABLE !



ABOVE & BEYOND



**5** LAND ROVER SERVICE  
ANS ENTRETIEN

## LA VERSION UTILITAIRE DU NOUVEAU DEFENDER (90 OU 110).

**Defender 90** 2.0L Diesel 200CV BVA8 Hard Top : 4.595.000 FCFP HTGC

**Defender 110** 2.0L Diesel 240CV BVA8 Hard Top : 4.995.000 FCFP HTGC

Le Land Rover Defender Hard Top offre une combinaison unique de capacités tout-terrain, de confort, de robustesse et de durabilité dans le segment des véhicules utilitaires. Le nom Hard Top remonte à l'original de 1950 et a été relancé pour le plus robuste et pratique de la famille New Defender. Deux modèles de carrosserie, 90 et 110, offrant respectivement 1355L et 2059L d'espace de chargement. Moteurs diesel Ingenium avec transmission automatique huit rapports ou transmission intégrale intelligente. Il est capable de remorquer jusqu'à 3500 kg.

### Johnston & Cie

218 rue A. Ohlen - Porte de Fer - Nouméa  
28.17.17

[landrover.nc](http://landrover.nc)

### Équipements

4x4

3 places

Feux de jour et Phares à LED

Jantes 18" tôles blanches

Pneus Goodyear renforcés

Attelage amovible

Toit Blanc

Barres de toit longitudinales

Prise de charge 230V

Terrain Response

Détection du trafic en marche arrière

Freinage d'urgence

Caméra Panoramique 3D

Caméra avant et de recul

Alarme périmétrique

Conduisez de façon responsable sur et hors route. Construisons notre pays, économisons l'énergie.

Tarifs Hors TGC apport en défiscalisation déduit (Taux à 29.9%) - Offre réservée aux professionnels éligibles à l'aide fiscale métropolitaine LODEOM, sous réserve d'acceptation de la demande de défiscalisation par le défiscaliseur. Offre valable jusqu'au 31.12.2020.

## Service Contrôle de la CAFAT : Qui est contrôlé ?

Le public visé concerne toute entreprise qui verse des cotisations sociales auprès de la CAFAT : SARL, entreprise individuelle, employeur...

### Pourquoi ?

Le principe est de vérifier

- L'exactitude des déclarations (DPAE, DNT, Ressources...)
- Les montants versés
- Le respect des droits des salariés
- Le respect des dispositions législatives et réglementaires

Une attention est également portée sur le travail dissimulé.

### Par qui ?

Les agents de contrôle agréés par la CAFAT qui sont tenus au secret professionnel. À noter qu'en matière de lutte contre le travail dissimulé, les opérations de contrôle peuvent être opérées conjointement avec les institutions partenaires. Un contrôle peut intervenir à tout moment dans la vie de l'entreprise. Vous êtes informés par avis de contrôle de la vérification dont vous allez faire l'objet, sauf dans le cas d'un contrôle inopiné effectué essentiellement pour rechercher d'éventuelles infractions de travail dissimulé.

### Des questions ?

N'hésitez pas à poser vos questions et à demander de l'information complémentaire auprès de du service contrôle, dans les locaux de la CAFAT :

- accueil du public lors de permanences du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (15h00 le vendredi).
- par téléphone : 25 58 20
- par mail : controle\_cotisants@cafat.nc

## Financement : **Changement** chez INITIATIVE NC



Pour répondre à vos besoins, l'Assemblée générale d'INITIATIVE NC a fait évoluer ses critères d'éligibilité. Les grandes évolutions sont les suivantes :

- **Plusieurs prêts possibles pour un même projet** à des associés actifs représentant réunis au moins 51% des droits de vote
- **Montant du projet** : à partir de 2 millions de Francs et maintenant **sans limite de plafond**
- Montant du **prêt d'honneur** : **De 500 000 F à 6 millions** de Francs par projet (selon analyse du dossier)

Pour rappel, Initiative Nouvelle-Calédonie est une association loi 1901 existant depuis 2006. Elle fait partie du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création, reprise et développement d'entreprises.

La plateforme accompagne gratuitement les entrepreneurs dans l'élaboration de leur projet, octroie des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle, ce prêt étant destiné à consolider votre apport personnel et vous permettre l'accès à un prêt bancaire. INC propose également un parrainage avec un chef d'entreprise bénévole et vous suit durant les premières années de votre activité.



INITIATIVE NC Tel. 24 40 14 – [www.initiative-nc.com](http://www.initiative-nc.com)

## Garage Propre : **De nouveaux adhérents et prestataires**

Garage propre est une démarche collective de gestion des déchets dangereux pour les professionnels de la mécanique (automobile, moto, bateau, ...).

Constitué de membres élus de la CMA-NC et du président de l'Association des Réparateurs Automobiles (l'ARA), le Comité de pilotage de l'opération s'est réuni pour un bilan, l'examen des demandes d'adhésion et l'actualisation des partenariats avec les prestataires de collecte des déchets.

### • De nouvelles adhésions

**Le nombre d'adhérents à Garage Propre s'élève désormais à 64**, dont 43 sont situés sur les communes du Grand Nouméa, 15 sur les communes du Nord de la province Sud et 6 sur la zone VKPP.

Félicitation aux nouveaux adhérents qui ont rejoint l'opération :

- **Midas Ducos** - **Midas Magenta**
- **Mecatech à Ducos - Garage JP & DF à Ducos**

L'atelier de réparation mécanique du Centre de formation de l'artisanat est également un nouvel adhérent à l'opération permettant ainsi la sensibilisation des jeunes au moment de leur formation.

### • De nouveaux prestataires de traitement des déchets.

Deux nouveaux partenaires ont intégré l'opération, les adhérents peuvent donc maintenant bénéficier de tarifs préférentiels chez trois prestataires pour le traitement de leurs déchets dangereux : **Filtréco, Robex et Socadis**.



**Vous souhaitez adhérer à l'opération Garage Propre ?**  
**Contactez Clarisse, chargée de mission en environnement**  
**et économie circulaire de la CMA-NC au 28 23 37**  
**ou par e-mail [clarisse.picon@cma.nc](mailto:clarisse.picon@cma.nc)**



**NOUVEAU**  
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

**PAYEZ VOS COTISATIONS**

**PAR CARTE BANCAIRE**  
SUR [www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)



[www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

**+ D'INFOS**

✉ [espace.pro@cafat.nc](mailto:espace.pro@cafat.nc)  
☎ 25 71 10

**CAFAT**  
Votre vie, c'est notre quotidien

**BNC**

**La Banque de Nouvelle Calédonie,**  
partenaire des artisans  
calédoniens



Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

[www.bnc.nc](http://www.bnc.nc)  
Banque de Nouvelle Calédonie

**Banque de  
Nouvelle Calédonie**

**Chambre  
de Métiers  
et de l'Artisanat**  
NOUVELLE-CALÉDONIE

## Développer les produits naturels avec NATIV



NATIV est une association Loi 1901 rassemblant les professionnels des produits naturels en Nouvelle-Calédonie depuis 2018. Elle a pour ambition de **promouvoir la filière à l'échelle locale, régionale et internationale et de contribuer au développement de ce secteur prometteur.**

Ingrédient obtenu par une extraction à partir du vivant sans modification, le produit naturel s'oppose à la chimie de synthèse et connaît un regain d'attention auprès des consommateurs partout dans le monde. Or, notre territoire dispose d'une exceptionnelle biodiversité marine et terrestre ainsi que de nombreux savoir-faire, pour certains ancestraux ! La filière a un vaste potentiel : compléments alimentaires, matières premières issues de plantes à

parfum, aromatiques et médicinales, cosmétiques, agroalimentaire, biotechnologies marines, teintures et colorants, mais aussi produits d'entretien, pesticides et engrais naturels.

Actuellement, sur le Caillou, la valorisation des organismes marins est émergente. La recherche & développement y est dynamique avec neuf institutions dédiées. **Une vingtaine de ressources végétales est doré et déjà valorisée, générant une centaine d'emplois directs et 850 millions de francs annuels**, en production d'essence de santal, d'huiles de niaouli, tamanu et bancoulir, de coprah, de miel, de vanille ou de sel, ainsi qu'en transformation cosmétique et teinture...

Les entreprises artisanales représentent un tiers des adhérents de NATIV (une quinzaine aujourd'hui) et d'autres sont invités à rejoindre le cluster. Ce dernier cherche en effet à **enrichir le catalogue des produits naturels « Pays », à en faire reconnaître la qualité et à valoriser les savoir-faire calédoniens.** En fédérant l'ensemble des acteurs (organismes de recherche, producteurs, transformateurs, distributeurs et utilisateurs de produits finis), NATIV offre des espaces de partage d'expérience, de représentation et de dialogue propices au développement de la filière.



**NATIV'NC – Paul COULERIE (Président)**  
Tél. 73 73 22 et [president@nativ.nc](mailto:president@nativ.nc)

## Difficultés ? L'offre RELANCE pour vos salariés

Une enveloppe de cent millions de francs a été débloquée par le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) pour mettre en place une offre de service appelée RELANCE. Le dispositif s'adresse aux entreprises en difficulté avec salariés (20 maximum) dont l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire ou qui passent actuellement un cap difficile indépendamment de celle-ci et mettant en péril leur pérennité. Le FIAF met à leur disposition des financements adaptés et un accompagnement pour des formations pour leurs salariés.

Cet appui vise leur **montée en compétence**, qui peut être une des réponses qui vous aidera à rebondir. L'autre objectif est d'accompagner les **reconversions en cas de licenciements** prévisibles.

Peuvent ainsi être pris en charge selon les cas de figure :

- Les coûts pédagogiques d'actions de formations, des bilans de compétences, des validations d'acquis d'expériences, de l'ingénierie de formation, de l'évaluation

- Le maintien des salaires durant le temps de formation
- Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement



Les entreprises intéressées sont invitées à se faire connaître en remplissant un questionnaire en ligne sur [www.fiaf.nc/employeurs/relance](http://www.fiaf.nc/employeurs/relance). Via ce questionnaire, qui permet de connaître la situation actuelle de votre entreprise et de déterminer dans quelle mesure le FIAF peut vous accompagner, vous faites une demande pour bénéficier de l'offre de service "Relance". Le FIAF s'engage à maintenir la confidentialité des données personnelles que vous renseignerez. Une conseillère prendra ensuite contact avec vous sous 72 heures.



**FIAF - Tél. 47 68 68 (le matin de 8 heures à midi) ou [relance@fiaf.nc](mailto:relance@fiaf.nc)**

## SANTÉ DES ENTREPRISES : enquête en cours !

Nous renouvelons notre enquête de conjoncture auprès de vous, artisan(e)s.

Chaque année, votre Chambre de métiers et de l'artisanat, mène via un prestataire choisi, une enquête d'opinion **auprès de 400 chefs d'entreprises**. Son objectif est de maintenir une veille sur le secteur artisanal et la **santé des entreprises**, et d'en informer les décideurs, élus et responsables institutionnels. Nous remercions vivement les artisan(e)s interrogé(e)s pour leur contribution. Le résultat de cette enquête ainsi que les chiffres actualisés sur l'artisanat feront l'objet d'une publication éditée par l'Observatoire de l'artisanat : « Artisanat calédonien : Chiffres et conjoncture N°41 ».

**observatoire@cma.nc - Tél. 28 02 66**

# ÉLECTRICITÉ, GARDONS NOS DISTANCES...

AVANT DE  
COMMENCER  
UN CHANTIER,

**CONTACTEZ-NOUS !**



ENTREPRISES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX  
PUBLICS, ENTREPRISES DE TERRASSEMENT,  
PROFESSIONNELS DE L'ÉLAGAGE...

INTERVENIR À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE  
ÉLECTRIQUE AÉRIENNE OU SOUTERRAINE  
PRÉSENTE UN DANGER MORTEL !

**POUR GARANTIR  
VOTRE SÉCURITÉ,  
CONTACTEZ EEC OU ENERCAL**

**05 36 36**

numéro gratuit

**250 250**

[dict@enercal.nc](mailto:dict@enercal.nc)



CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

# Formations CMA

## ARTISANS BOUCHERS, FAITES MONTER EN COMPÉTENCE VOS SALARIÉS AIDE-BOUCHERS

Le CFA propose **une formation qualifiante à destination des salariés qui exercent le métier d'aide-boucher**. Elle s'adresse aux professionnels qui ont été formés « sur le tas » et qui n'ont pas suivi de formation initiale de boucher avant leur embauche.

L'objectif de la formation est de leur permettre de conforter leur pratique et d'acquérir de nouvelles compétences. Il s'agit pour les employeurs de **professionnaliser leur personnel** et de les faire **monter en compétence**. Elle est organisée en 8 modules. La découpe des différentes viandes est abordée, ainsi que les préparations bouchères de base, la durée maximale est de 72 h.

Enfin, pour ceux qui voudront aller plus loin, il existe la possibilité d'obtenir le CAP Boucher en poursuivant leur professionnalisation par la formation « préparation aux épreuves professionnelles du CAP Boucher » (prérequis : avoir un diplôme au minimum de niveau 3).

**Ces formations sont éligibles à un financement par le FIAF : le salaire, les charges patronales et le coût de formation peuvent être pris en charge à 100 %.**

Formation programmée dès février 2021, réservez votre place !

**Si cette formation vous intéresse vous pouvez contacter le CFA par téléphone au 25 01 73 ou par mail : [fc@cma.nc](mailto:fc@cma.nc)**



### MODULE 1 OBLIGATOIRE

**Prérequis pour suivre les autres modules de manière indépendante - Durée : 4 h**

- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Coupes de gros des différentes espèces

### MODULE 2

**Découpe de bœuf - Durée : 32 h**

#### Jour 1 : 8 heures

- Coupes de gros du bœuf
- Anatomie osseuse
- Coupes primaires d'un AV
- Désossage épaule, caparaçon, basse-côtes, poitrine
- Rangement et nettoyage

#### Jour 2 : 8 heures

- Séparation
- Parage
- Epluchage
- Rangement et nettoyage
- Destination culinaire

#### Jour 3 : 8 heures

- Anatomie osseuse AR
- Coupes primaires d'un AR
- Désossage
- Séparation
- Rangement et nettoyage

#### Jour 4 : 8 heures

- Parage
- Epluchage
- Rangement et nettoyage
- Destination culinaire

### MODULE 3

**Découpe de veau - Durée : 8 h**

- Coupes de gros du veau
- Anatomie osseuse

- Anatomie musculaire
- Coupes primaires
- Désossage collier, épaule, poitrine, carré, cuisseau
- Séparation
- Parage
- Epluchage
- Tranchage et coupe
- Rangement et nettoyage

### MODULE 4

**Découpe de l'agneau - Durée : 8 h**

- Coupes primaires
- Anatomie de l'ovin
- Désossage gigot, épaule, poitrine, carré
- Parage
- Coupe
- Préparation
- Rangement et nettoyage

### MODULE 5

**Découpe du porc - Durée : 8 h**

- Coupes primaires
- Anatomie du porc
- Désossage jambon, épaule, longe, poitrine
- Parage
- Coupe
- Préparation
- Rangement et nettoyage

### MODULE 6

**Découpe de volaille - Durée : 4 h**

- Les différentes volailles
- Habillage d'une volaille
- Découpe
- Préparation bouchères
- Rangement et nettoyage

### MODULE 7

**Préparation bouchères et ficelage - Durée : 4 h**

- Préparation bouchères
- Ficelage
- Rangement et nettoyage

### MODULE 8

**Farces et saucisses - Durée : 4 h**

- Législation
- Farces
- Chairs à saucisse
- Rangement et nettoyage

## FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

### APPRENDRE À GÉRER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Nouméa : 12 au 13 novembre

2 jours soit 16 heures - tarif : 15 000 F

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.

## FORMATIONS TECHNIQUES

### LES BASES DE LA SOUDURE À L'ARC AVEC ÉLECTRODE ENROBÉE SUR ACIER SAE ET/OU MIG/MAG

À Nouméa : 09 au 10 novembre

3 jours soit 24 heures - tarif : 51 750 F

Acquérir un premier niveau technique de qualité pour réaliser des soudures à l'arc couramment utilisées dans les activités de la métallerie-serrurerie.

## FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### HYGIÈNE ET SALUBRITÉ POUR LE PÉRÇAGE DU LOBE DE L'OREILLE PAR PISTOLET

À Nouméa : 30 novembre

1/2 journée soit 04 heures

tarif : 9 000 F

Obtenir l'habilitation réglementaire afin de pouvoir pratiquer le perçage du lobe de l'oreille en toute sécurité.

### HABILITATION ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES ÉLECTRICIENS : BP

À Nouméa : 19 au 20 novembre

1,5 jour soit 12 heures- tarif : 25 500 F

Préparer l'artisan électricien ou ses salariés chargés de réaliser des opérations d'intervention générale d'entretien et de dépannage sur des installations photovoltaïques.

## Renseignez-vous !

### Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

### Où s'inscrire ?

**Nouméa :** Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30.

Tél : 25 01 73 Email : [fc@cma.nc](mailto:fc@cma.nc)

**Pour une formation en province Sud :** contactez Émilie This. Tél : 25 01 73

**Pour une formation en province Nord et dans les îles**

**Loyauté :** contactez Hélène EGUELMY antenne CMA

Koné. Tél : 47 30 14

### Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

# BT-50

## AU SERVICE --- DES PROS

### BT50 Benne basculante

Prix hors TGC

### 3.602.459 F CFP

Avec bénéfice de la défiscalisation :  
2.602.366 F CFP\*



MAZDA

### BT50 Double Cabine

à partir de

### 3.495.000 F CFP



### GARANTIE 3 ANS ou 100 000 Km

Magenta : 24 39 20 - Vallée du Tir : 24 39 30

Parkingshickson / [www.parkinghickson.nc](http://www.parkinghickson.nc)

\*Sous réserve d'acceptation du dossier et rétrocession à 28%

## PARKINGS HICKSON

Construisons notre pays, économisons l'énergie

# Formations CMA

## Manipulation de fluides frigorigènes

### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Acquérir les techniques et le savoir-faire nécessaires pour intervenir lors de la manipulation des fluides frigorigènes en toute sécurité

### COMPÉTENCES ACQUISES

- Maîtriser la thermodynamique élémentaire
- Évaluer l'incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement
- Connaître la réglementation
- Savoir gérer l'écologie des systèmes et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération
- Mettre en service et entretenir un composant d'un circuit frigorifique

### POUR QUI :

Artisan chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet artisans, techniciens, électriciens, frigoristes

### CONTENU DE LA FORMATION

#### PARTIE THÉORIQUE

- Réglementation en vigueur
- Classification des fluides frigorigènes (CFC / HCFC / HFC) ; les Zéotropes et Azéotropes
- Toxicité, inflammabilité, manipulation, stockage et transport
- Impact environnemental (couche d'ozone / gaz à effet de serre)
- ODP / GWP
- FDS des fluides frigorigènes (R12 / R22 / R404 A / R 410 A / R 32 / R407 C / NH3 / R 600 / R 449 A / R134 A)
- Règles de sécurité : port des EPI et EPC, condition de remplissage d'une bouteille de récupération
- Présentation de la fiche d'intervention sur circuit de froid, climatisation et pompe à chaleur
- Récupération du fluide frigorigène d'une installation frigorifique, transfert, pesé, identification du fluide (pour réinjection ou destruction)
- Procédure de mise sous épreuve d'Azote (N), recherche de fuites éventuelles, réparation, tirage au vide : méthode des 3 vides



### PARTIE PRATIQUE

- Contrôle MANO étalonnage
- Pose et dépose MANO
- Récupération du FF au groupe
- Tirage au vide
- Utilisation de l'outillage
- Interprétation pression température
- Port des E.P.I.
- Renseigner la fiche d'intervention

### PRÉREQUIS

CAP ou niveau froid et climatisation et/ou 1 an d'expérience professionnelle de frigoriste. Habilitation électrique récente (moins de 3 ans). Savoir réaliser la technique de brasure et la réalisation du dudgeon

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Mise en situation pratique au sein de l'atelier froid et climatisation du CFA
- Livret technique remis à chaque participant

### VALIDATION

- Évaluation théorique et pratique
- Remise d'une attestation de formation et de compétences acquises

### LIEUX

#### Centre de formation de l'artisanat à Nouville

**Durée :** 24 heures - 2 jours + 1 jour  
de 7 h 30 à 16 h 30  
de 5 à 8 stagiaires

**Tarif spécial artisan :** 49 875 F\*

**Prix autre public :** 66 500 F

### FORMATEUR

Professionnel expérimenté et diplômé du secteur du froid et de la climatisation

\* Prix artisan, inscrit au Répertoire des métiers de la CMA-NC, avec remise incluse de - 25%.

**Vous souhaitez vous former  
sur ces techniques ?  
+ d'infos et inscriptions**

Service Formation continue du CFA  
Emilie THIS, Tél. 25 01 73  
fc@cma.nc - emilie.this@cma.nc

28, 29 & 30 octobre

À l'UNC de Nouméa et Koné.

Depuis votre bureau ou smartphone sur le salon VIRTUEL !

# diginova

NOUVELLE-CALÉDONIE | 2020

## Propulsez votre Entreprise avec le numérique !

# Optimiser mes coûts, réduire mes charges et maîtriser mes risques grâce au numérique

# Poursuivre et développer mon activité grâce au numérique



Accédez à  
Diginova virtuel



[www.2020.diginova.nc](http://www.2020.diginova.nc)



Accès gratuit  
En savoir plus et programme sur :



[diginova.nc](http://diginova.nc)

# Apprentissage



## Suruya Gayon, tutrice, pâtissière au Mitron de Païta

D'abord apprentie au CFA entre 2010 et 2011, Suruya est restée comme employée au Mitron, l'entreprise qui l'a formée, et est désormais devenue tutrice d'alternant. « Je garde un bon souvenir de cette période, même si l'alternance impose un rythme école/entreprise pas toujours évident ». Laurent Weiss est le 3<sup>e</sup> alternant dont elle a la responsabilité. « Je suis là pour les former et les rendre autonomes. Je leur apprend tout ce que je sais. Je prends le temps d'échanger régulièrement avec eux pour que l'on se fixe des objectifs sur une semaine par exemple. Puis, nous discutons de ce qu'ils ont aimé ou pas dans leurs réalisations, ce qu'ils veulent refaire. Cela me permet de savoir comment avancer avec eux. Laurent est quelqu'un qui aime ce qu'il fait et qui a envie d'apprendre. Je lui ai appris à organiser son poste de travail, à faire le chocolat, des montages de mousse, les biscuits, les décors, un peu la nougatine et le caramel, ou encore des pièces montées pour des mariages. Laurent est perfectionniste et curieux et il pratique aussi beaucoup en dehors de l'entreprise. C'est appréciable en tant que tutrice car il évolue vite. Il a un tempérament calme et patient, utile dans ce métier qui peut compter des moments de rush, et il s'entend bien avec l'équipe ».

## Laurent Weiss, alternant en 2<sup>e</sup> année de CAP pâtisserie

A 25 ans, Laurent Weiss décide de se reconverter dans la pâtisserie après 5 ans passés dans le domaine de la vente et de la banque. « Je me suis rendu compte que percevoir un salaire ne me suffisait pas, j'avais besoin d'aimer ce que je faisais et l'univers bancaire ne me satisfaisait pas. J'ai toujours fait beaucoup de pâtisserie mais je n'avais pas réalisé que cela pouvait devenir mon métier. J'ai fait une journée d'immersion dans l'atelier pâtisserie du CFA dirigé par un chef talentueux et cela m'a tout de suite plu. Cela demande pas mal de sacrifices de reprendre une formation, notamment au niveau financier. Il est cependant possible d'être dispensé des matières générales en ayant un diplôme de niveau supérieur au DNB. (...) Je voulais travailler dans un grand groupe, je me suis donc présenté au Mitron qui compte 4 boutiques. J'ai commencé par un stage MIJ de novembre à février avant d'enchaîner en contrat d'alternance. Cela se passe très bien avec ma tutrice. J'ai eu le temps de voir de nombreuses facettes du métier : la chocolaterie, la viennoiserie, la confiserie et la pâtisserie traditionnelle remise au goût du jour. J'aimerais approfondir mes connaissances dans la viennoiserie et m'orienter vers une pâtisserie plus raffinée dans l'objectif de créer ma propre entreprise. Au Mitron, j'ai beaucoup de liberté et d'autonomie, c'est un métier qui me convient totalement, j'aime son aspect créatif et le fait de satisfaire la clientèle. »

### Compétences acquises durant le CAP Pâtisserie

L'alternant titulaire d'un **CAP pâtisserie** est capable, à l'issue de sa formation de :

- **Fabriquer** et **présenter** des produits de pâtisserie et de viennoiseries
- **Approvisionner** (réceptionner et stocker) les marchandises
- **Organiser** son temps et son espace de travail
- **Produire** (fabriquer) et transformer (conditionner et conserver) les produits
- **Communiquer** au sein de l'entreprise : rendre compte à la hiérarchie sur l'approvisionnement, la production et la mise en vente ou distribution
- **Appliquer une démarche qualité** : contrôler la conformité des produits tout au long du processus de production.
- **Nettoyer, désinfecter** et **ranger** l'outillage, les matériels et les locaux professionnels.

Pour devenir tuteur dans la pâtisserie, renseignez-vous auprès de Françoise Mapou, chargée de relations entreprises au Centre de formation de l'artisanat, Tél. 25 97 40 ou 73 60 95 ou par email : [francoise.mapou@cma.nc](mailto:francoise.mapou@cma.nc)

## Le CFA a coiffé les Miss

Le Centre de formation de l'artisanat (CFA) a été pour la troisième année, partenaire de l'élection des Miss de Nouvelle-Calédonie organisée par le comité Miss NC samedi 31 octobre 2020 au Rivland à Païta. Dix alternants ont été sélectionnés parmi les volontaires des sections BP Coiffure 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année du CFA pour participer à la mise en beauté des candidates, encadrés par leur formatrice Marie-Hélène Herrou. Ils ont pu ainsi prodiguer aux candidates des soins des cheveux et réaliser des coiffures en amont de l'élection, participer aux différents shooting photos et préparer les Miss pour le jour J. Un bel évènement qui a permis aux alternants de mettre en application les compétences acquises au cours de leur cursus.



## Lauréats de l'alternance cuvée 2020

Le 17 décembre 2020 aura lieu la cérémonie de remise des diplômes aux alternants du Centre de formation de l'artisanat (CFA) à l'hôtel Novvata à Nouméa. Les diplômés sont attendus accompagnés de leur famille, de leur tuteur et de leurs formateurs.

A cette occasion, les Trophées de l'alternance récompenseront également 3 jeunes diplômés qui se sont particulièrement distingués pour l'excellence de leur parcours tout au long de leur apprentissage. Ce moment fort souligne les réussites de la formation par alternance, **une filière qui garantit la qualification dans le secteur des métiers de l'artisanat**. Le CFA forme en moyenne chaque année plus de 250 apprentis, toutes sections confondues. Pour rappel l'an dernier, le taux de réussite avait atteint 92% avec 102 jeunes ayant obtenu leur diplôme : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Diplôme de la Nouvelle-Calédonie (DNC), ou Brevet Professionnel (BP).

| L'imprévu ne se contrôle pas, il s'anticipe.

assurez  
VOTRE avenir  
GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE\*

\* La **Garantie des Accidents de la Vie (GAV)** est une assurance Groupama qui permet de vous assurer, vous et votre famille, contre les conséquences financières des accidents du quotidien entraînant une invalidité permanente.

Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole du Pacifique réassurée par GAN OUTRE-MER IARD - SA au capital de 7 807 392 euros, 344 877 881 RCS Paris, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris. Entreprise régie par le code des Assurances applicable en Nouvelle-Calédonie. Etablissement de Nouvelle-Calédonie : Complexe Le Centre - Ducos - 30, route de la Baie des Dames - BP DCS 14 - 98865 NOUMÉA CEDEX

+ d'info au **256 990**

coût d'un appel local

**BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT** | SAEM au capital de 15 milliards XPF | Siège social : 54, avenue de la Victoire | BP K5 98849 Nouméa cedex Tél. (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57 | RCS Nouméa 15479 | Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007 voir rias.nc



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

| [www.bci.nc](http://www.bci.nc)

# Internet : voir et être vu

## Un artisan sur Internet



**Charlène Bodineau, esthéticienne diplômée**, exerce en itinérante depuis 2010 en Nouvelle-Calédonie. « Je pratique les épilations, les soins du visage et du corps y compris les massages de bien-être, la beauté des mains, des pieds mais pas de prothèse onguilaire ni de maquillage (...) J'ai travaillé en thalassothérapie 4 étoiles en Bretagne avant de m'installer ici ». A son arrivée, après avoir passé un an dans un institut, Charlène se met à son compte en tant qu'esthéticienne à domicile. Dix ans plus tard, elle ne se verrait pas exercer son métier autrement. « Je tiens à rester dans le soin et l'écoute, c'est important pour moi de me rendre utile auprès des personnes handicapées ou âgées. La doyenne de mes clientes a fêté ses 99 ans ! ». L'artisane se déplace sur Nouméa et le Grand Nouméa jusqu'à Tontouta, Karitaté, La Tamoia, Naïa, Dumbéa Rivière et, récemment, le Vallon Dore. « Je ne prends aucun frais de déplacements et mes tarifs sont raisonnables car je n'ai pas de local et je souhaite que les soins soient accessibles à tous. Mais je regroupe mes rendez-vous comme pour Tontouta où je me rends un vendredi sur deux, ou bien je demande une prestation minimum de 5 000 F pour le Vallon Dore par exemple. » Si 80% de sa clientèle est composée de particuliers, Charlène intervient aussi dans les hôpitaux,

les maternités, les maisons de retraite, les maisons de quartiers, les foyers de jeunes délinquants ou encore sur les lieux de travail. « J'arrive avec toutes mes affaires, ma table de massage pliante, mes produits et même ma musique ! ». Pour animer sa page Facebook, l'esthéticienne fait appel à un prestataire. « Je n'avais pas le temps de l'actualiser et pas toujours les compétences pour le faire. On se met juste d'accord sur le contenu des posts. Par contre, c'est moi qui répond aux messages ». Ses publications mettent en avant ses prestations, ses promotions, son actualité comme une nouvelle zone d'intervention, des jeux concours... Restez connecté à son compte pour connaître les offres de bons cadeaux pour Noël !

**Page Facebook : Le bien-être à domicile**

## Info futée



Cette **plateforme de pratiques innovantes en pâtisserie** recense des concepts, des réalisations, des applications... qui modifient peu à peu l'univers de la pâtisserie et de l'alimentation en général. Plusieurs exemples illustrent les 6 rubriques qui présentent des collaborations avec d'autres professionnels (artisans céramistes, designers, couturiers, parfumeurs...), des projets en lien avec le développement durable (lutte contre le gaspillage, bio, local, commerce équitable...), des agencements de magasins, des nouveaux services (drive, cours, kits, market place...), des nouveaux produits, des nouvelles technologies (nouveaux procédés, impression 3D...), des opérations éphémères (pop stores, soirées privées...) ou encore des chefs qui s'attèlent aux recettes santé (vegan, sans gluten, moins sucré...). Autant d'idées à piocher pour s'inscrire dans l'ère du temps.

**<http://innovation.ctmp.org/>**

## Site utile

Le site internet gouvernemental du référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie (RCNC) présente les différents enjeux et modalités de la nouvelle réglementation du bâtiment. Il propose six entrées : RCNC, Normes et matériaux, Assurances de la construction, Conformité des ouvrages, Etudes et publications, et Communication et actualités. Les quatre premières étant dédiées aux domaines directement impactés par cette réforme qui a mis en place un système d'assurance obligatoire, imposé la qualification des professionnels, l'agrément des matériaux et la conformité des ouvrages. La Foire aux questions (FAQ), permet en accès rapide sur la page d'accueil, de trouver des réponses aux principales questions soulevées par ce nouveau référentiel. Un site incontournable pour tous les acteurs du secteur du bâtiment.

**<https://rcnc.gouv.nc/>**



  
**CORMAN**

SINCE 1935

PRÉSENTE

# SCULPTURE

UNE SPÉCIALITÉ À FOISONNER  
POUR RÉALISER DES DÉCORS INÉDITS



LAISSEZ PLACE À VOTRE CRÉATIVITÉ...

## HAUTES PERFORMANCES ET POUVOIR SCULPTANT

- ⊗ Un taux de foisonnement remarquable
- ⊗ Une tenue exceptionnelle
- ⊗ Des décors frais et élégants
- ⊗ Facile à incorporer, exhausteur de saveurs

CONNECTEZ-VOUS SUR : [WWW.CORMAN-PRO-ARTISAN.COM](http://WWW.CORMAN-PRO-ARTISAN.COM)



# Vos rendez-vous CMA



Le PACK PRO NUMERIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux nouvelles attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

## • InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

### 1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

Être visible sur Internet avec ou sans site

### 2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Les réseaux sociaux : savoir les choisir et en tirer des bénéfices pour mon entreprise !

Durée des sessions : 1h30

## • Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux...

Construisez votre projet en 3 étapes :

- 1/ Diagnostic du projet
- 2/ Choix de solutions adaptées
- 3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

## • Les ateliers Pr@TIC

### 1/ Facebook

Apprenez en petit groupe à créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle sur Facebook en deux demi-journées.

### 2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Appliquez les différentes solutions simples et immédiates permettant de rendre votre activité professionnelle visible sur Internet.

Durée des sessions : 3h30

## Agenda PACK PRO NUMERIQUE

SESSIONS GRATUITES	ANTENNES CMA-NC	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	HORAIRES
<b>InfoTIC</b>				
Valoriser son entreprise sur Internet	NOUMÉA			
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA			16h-17h30
<b>Ateliers Pr@Tic</b>				
Facebook (sur deux demi-journées)	NOUMÉA	2 novembre	7 et 14 décembre	8h-11h30
	DUMBÉA-PANDA	25 novembre	2 décembre	
Référencer son entreprise	NOUMÉA	16 novembre		8h-11h30

## À noter

*En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires*




Tél. : 28 23 37 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

## Agenda PACK PRO BÂTIMENT

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

**Inscrivez-vous !**

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA 16h - 17h30	PANDA (8h00 - 11h30/ 13h00 - 15h00)	LA FOA 8h30 - 16h00	KOUMAC (8h00 - 11h00/ 13h30 - 15h30)	KONÉ 13h30 - 18h30
Assurer mon développement	8 décembre	/	10 novembre	/	9 novembre
Décrocher des marchés	15 décembre				
Réaliser le bon devis	8 décembre				
Optimiser mon intervention sur un chantier	15 décembre				

+ d'infos : 28 23 37 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

## Atelier RGPD

LIEU	DATES	HORAIRES
NOUMÉA : SIEGE CMA NC	30 novembre	8h30 à 10h30
KONÉ	19 novembre	8H00 à 10H00
LA FOA	26 novembre	

## Sessions gratuites de sensibilisation

"utiliser la plateforme des marchés publics"

LIEU	DATES	HORAIRES
CFA DE LA CMA À NOUVILLE	18 décembre	8h00 - 12h00

Sur réservation  
Tél. 28 02 68 et eco@cma.nc

# Nos permanences et visites d'entreprises



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous !			
	Communes	Dates	Horaires	Lieux	Dates	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	<b>Boulouparis</b>	3 novembre 1 <sup>er</sup> décembre	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	<b>Bourail</b>	Tous les jeudis jusqu'au 17 décembre, reprise le 14 janvier 2021	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	<b>Île des Pins</b>		Toute la journée	Mairie	Sur demande	Arnaud TATE	Nouméa	28 23 37
	<b>Mont-Dore</b>				Tous les vendredis matins	Lucille DARGELAS		28 23 37
	<b>Dumbéa, Païta</b>		Sur RDV	Antenne Pôle artisanal Panda		Jessy BONNÉFIS	Dumbéa	24 32 62
PROVINCE NORD	<b>Canala</b>		Sur RDV		Sur demande	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	<b>Hienghène</b>	2 novembre 4 décembre	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	<b>Houailou</b>	24 novembre 15 décembre	9h - 11h30					
	<b>Kouaoua</b>		9h - 11h30					
	<b>Koumac</b>	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noëllie POADAE	Koné	47 30 14
	<b>Ouegoa</b>	21 décembre	Toute la journée	Mairie				
	<b>Pouébo</b>	26 octobre	Toute la journée	Annexe Mairie				
	<b>Poum</b>	9 novembre	Toute la journée	Mairie				
<b>Lifou</b>	25 et 26 novembre 16 et 17 décembre	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV				
<b>Maré</b>		Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée				
<b>Ouvéa</b>	3 décembre	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée				

## Permanences de nos partenaires

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
<b>ORASE</b> Permanences MEDIATION pour résoudre à l'amiable un différend, un conflit. Permanence téléphonique au 76 48 19 et 76 28 64 orase@lagoon.nc	SIÈGE DE LA CMA-NC	3 novembre 1 <sup>er</sup> décembre	12h00 - 13h30
	CCI DE KONÉ	pas de permanence mais une assistance téléphonique	
ASSOCIATION DES JURISTES LIBÉRAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE-PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES	SIÈGE DE LA CMA-NC	tous les premiers jeudis du mois	Sur RDV de 13h30 - 16h30
	ANTENNE CMA DE LA FOA	à la demande	
CAFAT	SIÈGE DE LA CMA-NC	10 novembre - 24 novembre 15 décembre - 29 décembre	8h00 - 14h00

# Bon à savoir *Employeur*

**SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 926,44 F PAR HEURE - 156 568 F PAR MOIS (BASE 169H)**

**SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 787,49 F PAR HEURE - 133 086 F PAR MOIS (BASE 169H)**

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
<b>BTP</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 : <b>918 F</b> (Avenant salarial n° 43 du 7 décembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-497/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3552 du 14 mars 2019).	<b>8 jours fixes</b> (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • Lundi de Pâques • 1 <sup>er</sup> mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 <sup>er</sup> novembre • 25 décembre
<b>Boulangerie Pâtisserie</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 : <b>920 F</b> (Avenant salarial n° 22 du 14 novembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-23/GNC du 3 janvier 2019 - JONC n°325 du 10 janvier 2019).	<b>4 jours</b> (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • 1 <sup>er</sup> mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
<b>Coiffure</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 : <b>969 F</b> (Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).	<b>6 jours</b> (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • 1 <sup>er</sup> mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 59
<b>Commerce et divers</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 : <b>795 F</b> (Avenant salarial n° 46 du 9 décembre 2019 - Etendu par arrêté n° 2020-171/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2021).	<b>7 jours fixes</b> (Article 28, modifié par l'avenant n°46 du 9 décembre 2019) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • Lundi de Pâques • 1 <sup>er</sup> mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre
<b>Esthétique</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 : <b>1076 F</b> (Avenant salarial N°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	<b>7 jours</b> (Article 40 de l'accord) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • Lundi de Pâques • 1 <sup>er</sup> mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 <sup>er</sup> novembre • 25 décembre
<b>Hôtels - Bars Cafés...</b>	<b>Voir grille salariale (rémunération par catégorie)</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-109/GNC du 15 janvier 2019 - JONC n° 567 du 17 janvier 2019).	<b>8 jours fixes</b> (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • Lundi de Pâques • 1 <sup>er</sup> mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
<b>Industrie</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 : <b>780 F</b> (Avenant salarial N°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).	<b>8 jours fixes</b> (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • Lundi de Pâques • 1 <sup>er</sup> mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 <sup>er</sup> novembre • 25 décembre
<b>Industries extractives mines et carrières</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 : <b>741 F</b> (Avenant salarial n° 23 du 4 décembre 2019 - Etendu par arrêté n°2020-167/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2020).	<b>6 jours</b> (Article 25 de l'accord) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • 1 <sup>er</sup> mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
<b>Transports sanitaire et terrestre</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 : <b>1060 F</b> (Avenant salarial n° 16- Etendu par arrêté n°2020-163/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2019 du 13 février 2020).	<b>7 jours fixes</b> (Article 47 de l'accord) ▶ 1 <sup>er</sup> janvier • Lundi de Pâques • 1 <sup>er</sup> mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 <sup>er</sup> novembre • 25 décembre.

## Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1<sup>er</sup> janvier • lundi de Pâques • 1<sup>er</sup> mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1<sup>er</sup> mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

# Recruter un alternant pour 2021

**Recruter un alternant, c'est former un collaborateur à vos besoins tout en contribuant à la qualification et à la pérennité de votre métier. C'est aussi pouvoir bénéficier d'avantages financiers et de l'accompagnement personnalisé du Centre de formation de l'artisanat dans vos démarches de recrutement.**

**Si votre activité concerne le bâtiment, la production, la mécanique, la coiffure ou encore les métiers de bouche, ne tardez pas à vous renseigner, les prochaines formations commencent en mars 2021 au CFA.**

Sous réserve d'effectifs et de financements suffisants, les sections suivantes ouvriront au CFA en **mars 2021** :

- Certificats d'Aptitudes Professionnelles (CAP) en boulangerie, pâtisserie, électricité, installation en froid et conditionnement d'air, rénovation bâtiment (MBC), menuiserie bois et coiffure.
- Titres Professionnels (TP) en métallerie et mécanique (groupes 1)
- Brevets Professionnels (BP) en coiffure et électricité

Une seconde rentrée en **septembre 2021** concernera les Titres Professionnels (TP) en menuiserie aluminium, en métallerie et en mécanique.

## Le contrat unique d'alternance :

- Il s'agit d'un contrat de travail particulier à durée déterminée, accompagné d'une convention de formation établie entre l'entreprise, l'alternant, le tuteur en entreprise et le CFA
- Il alterne **3 semaines en entreprise et 1 semaine au CFA**
- Il s'adresse aux candidats de plus de 16 ans (à partir de 14 ans sur dérogation) **sans limite d'âge**
- Il est accessible aux **employeurs publics et privés**
- Il offre la possibilité à l'alternant de changer d'entreprise sans pour autant changer de contrat. Une souplesse qui permet de lui faire acquérir des compétences complémentaires dans son métier.
- **100% des charges sociales de l'employeur** sont prises en charge.
- L'employeur bénéficie également d'une **aide au tutorat** pour chaque nouveau Contrat Unique d'Alternance de **30 000 à 50 000 F**.

## Devenir tuteur

### Qui ?

Tout professionnel désirant transmettre ses savoirs au sein de son entreprise, ayant une certification professionnelle reconnue pour le métier et le niveau de qualification préparé par l'alternant et disposant d'attestations d'emplois justifiant d'au moins 3 années d'expérience dans le métier pour un emploi équivalent ou supérieur à celui de l'alternant (ou si pas de diplôme, attestations d'emplois justifiant d'au moins 5 ans dans le métier).

### Comment ?

Les tuteurs doivent désormais être habilités afin d'encadrer les alternants. Cette habilitation est accordée par le CFA suite à la fourniture de pièces administratives et à la participation du tuteur à une demi-journée de formation obligatoire et gratuite.

### Dates des prochaines formations

Les 17 novembre et 3 décembre de 12h à 16h.

Durant ces après-midis les tuteurs étudieront les spécificités du système de l'alternance, la relation avec l'alternant, la structuration d'une activité, l'évaluation de l'alternant, la relation Tuteur-Centre de formation et la Charte d'engagement du tuteur.

**Pour devenir tuteur en entreprise, contactez Morgane OGER au CFA  
Tél. 25 97 40 et [morgane.oger@cma.nc](mailto:morgane.oger@cma.nc).**



[www.cma.nc](http://www.cma.nc) rubrique Alternance>Devenir employeur-tuteur



## Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)
<p><b>Mes déclarations :</b></p> <p><b>Je suis redevable de la TGC :</b>  <b>31/01</b> : Déclaration de TGC du 4<sup>e</sup> trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.</p> <p><b>NB</b> : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC des 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p><b>Mes règlements :</b></p> <p><b>IRPP</b> : <b>30/11, 31/12</b> et <b>31/01</b> si je suis mensualisé</p> <p><b>Je suis redevable de la TGC* :</b>  <b>TGC</b> : <b>30/11, 31/12</b> et <b>31/01</b> versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)                  Ou <b>31/01</b> versement de la TGC collectée au 4<sup>e</sup> trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)  <b>Patente</b> : <b>31/01</b> paiement de la taxe pour l'année écoulée</p> <p>* <b>NB</b> : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>	<p><b>Mes déclarations :</b></p> <p><b>30/11</b> : Déclaration IS (société clôturant au 31/07) ou <b>14/12</b> si déclaration par Internet  <b>30/11</b> : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/04)  <b>31/12</b> : Déclaration IS (société clôturant au 31/08) ou <b>14/01</b> si déclaration par Internet  <b>31/12</b> : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/05)  <b>31/01</b> : Déclaration IS (société clôturant au 30/09) ou <b>14/02</b> si déclaration par Internet  <b>31/01</b> : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/06)</p> <p><b>Je suis redevable de la TGC :</b>  <b>31/01</b> : Déclaration de TGC du 4<sup>e</sup> trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.</p> <p><b>NB</b> : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux des 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p><b>Mes règlements :</b></p> <p><b>IS</b> : <b>30/11</b> (société clôturant au 31/12 : 2<sup>e</sup> acompte, société clôturant au 30/04 : 1<sup>er</sup> acompte ; société clôturant au 31/07 : solde)  <b>31/12</b> (société clôturant au 31/01 : 2<sup>e</sup> acompte, société clôturant au 31/05 : 1<sup>er</sup> acompte ; société clôturant au 31/08 : solde)  <b>31/01</b> (société clôturant au 28/02 : 2<sup>e</sup> acompte, société clôturant au 30/06 : 1<sup>er</sup> acompte ; société clôturant au 30/09 : solde)</p> <p><b>Je suis redevable de la TGC* :</b>  <b>TGC</b> : <b>30/11, 31/12</b> et <b>31/01</b> versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)                  Ou <b>31/01</b> versement de la TGC collectée au 4<sup>e</sup> trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)  <b>Patente</b> : <b>31/01</b> paiement de la taxe pour l'année écoulée</p> <p>* <b>NB</b> : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p><b>Mes déclarations :</b></p> <p><b>Aucune déclaration pour les mois de novembre, décembre et janvier.</b></p> <p><b>Mes règlements :</b></p> <p><b>Mutuelle du Commerce</b> : <b>10/11, 10/12</b> et <b>10/01</b> paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre</p> <p><b>Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL)</b> : <b>20/11, 20/12</b> et <b>20/01</b>, paiement des cotisations de décembre, janvier et février (si règlement mensuel)                  Ou <b>20/12</b>, paiement des cotisations du 1<sup>er</sup> trimestre (si règlement trimestriel)  <b>CAFAT (RUAMM et CCS)</b> : <b>31/12</b> paiement de la cotisation du 1<sup>er</sup> trimestre</p>	<p><b>Mes déclarations :</b></p> <p><b>31/01</b> : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)  <b>31/01</b> : Déclaration des salaires bruts Humanis en ligne</p> <p><b>Mes règlements :</b></p> <p><b>Mutuelle du Commerce</b> : <b>10/11, 10/12</b> et <b>10/01</b> paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre  <b>Humanis (CRE et IRCAFEX)</b> : <b>25/11, 25/12</b> et <b>25/01</b>, paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre (entreprise de plus de 9 salariés) ou <b>25/01</b>, paiement de la cotisation trimestrielle (4<sup>ème</sup> trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés)  <b>15/01</b> : paiement des cotisations Arrco et Agirc du 4<sup>e</sup> trimestre  <b>CAFAT</b> : <b>31/01</b>, paiement des cotisations du 4<sup>e</sup> trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)</p>

Lexique :

**TGC** : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP** : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS** : Impôts sur les Sociétés  
**RUAMM** : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS** : Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE** : Caisse de Retraite des Expatriés - **IRCAFEX** : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO** : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC** : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

# Aides financières de la province Sud : Le CASE nouvelle version

Un nouveau Code des Aides pour le Soutien de l'Économie (CASE) en province Sud a été voté. Près de 10 ans après sa mise en place, cette nouvelle mouture se veut plus adaptée aux évolutions du tissu productif. Elle prévoit de réduire les délais et de simplifier l'instruction des dossiers de demande d'aide financière, d'élargir l'éligibilité des projets en raisonnant par filière ainsi que de développer la formation et l'accompagnement des chefs d'entreprises. Le point avec Nicole Pehau, chef de service du développement économique de la Direction de l'Économie de la Formation et de l'Emploi (DEFE) sur ces nouveaux outils de stimulation et de pilotage de la relance économique par l'investissement.



Nicole Pehau

## Le Mag des Artisans : Quelles sont les principales nouveautés de la réforme du CASE ?

**Nicole Pehau : Le code a été toiletté pour plus d'efficacité avec :**  
- Une aide à l'investissement maintenue mais qui est désormais plafonnée à 8 millions de

Francs par projet, ce qui est un montant réellement incitatif.

- Un taux d'intervention de base par filière.
- Des bonifications sur les filières cibles que sont la transition écologique, la transition numérique et les jeunes diplômés calédoniens. Ainsi, par exemple, les anciennes aides aux investissements de transition écologique (pour réduire les émissions polluantes, les déchets, la consommation d'énergie fossile des entreprises...) ont été intégrées dans le CASE économie générale, sous la forme d'une bonification de 10 points du taux de l'aide à l'équipement.
- Enfin, on a supprimé les conditions d'éligibilité qui dépendaient anciennement d'un mix entre filières et zones géographiques.

## LMDA : L'aide à l'investissement, plébiscitée par les artisans, a été modifiée, qu'est-ce qui va changer ?

**NP :** L'offre des aides a été revue dans un souci de performance et de simplification.

Les aides à l'exportation, à la reprise d'entreprise, à la gestion et au suivi comptable ont été supprimées. En effet, certaines relevaient plutôt de la compétence de la Nouvelle-Calédonie ou bien n'étaient que très peu sollicitées.

Le panel des aides est désormais plus restreint mais aussi plus lisible. Et avec **des taux qui sont véritablement incitatifs, les aides pouvant couvrir le montant de l'investissement jusqu'à 25% pour les filières éligibles, 40% pour les filières prioritaires, et 80% sur l'investissement pour les jeunes diplômés calédoniens.** Pour ces derniers, il existe maintenant une aide à l'investissement destinée aux jeunes entrepreneurs calédoniens qui ont un projet de création d'entreprise.

Par ailleurs, une nouvelle aide à l'emploi est proposée pour les entreprises souhaitant recruter un jeune calédonien de moins de 35 ans ayant obtenu un diplôme d'un niveau minimum équivalent à BAC +5 dans des spécialités dans lesquelles les entreprises locales ont du mal à recruter.

C'est une volonté de l'exécutif provincial de favoriser le retour en province Sud des jeunes diplômés calédoniens.

## LMDA : Quelles sont désormais les filières considérées comme prioritaires ?

**NP :** Le nouveau CASE a créé quatre types de filières qui sont les fi-

lières éligibles, les filières éligibles prioritaires, les filières éligibles sous réserve d'une analyse de concurrence et les filières exclues.

Les filières prioritaires sont :

- **La transformation agro-alimentaire en partie,**
- Le tri sélectif, **recyclage** et valorisation des déchets,
- Le tourisme (animation, restauration, transport, **commercialisation de produits touristiques**),
- Le numérique,
- La sécurité,
- Et enfin, la valorisation de substances naturelles (recherche et développement, chimie, pharmacie).

Par ailleurs, parmi les filières éligibles, sous réserve d'une analyse de concurrence, figurent **l'artisanat, la réparation automobile**, le contrôle technique, **les services** aux personnes, L'éligibilité de ces projets sera définie en fonction de critères liés à l'offre et à la concurrence sur le territoire concerné.

## LMDA : Les délais de traitement des dossiers et de versement des subventions étaient souvent jugés trop longs, le nouveau CASE a-t-il pris en compte cette problématique ?

**NP :** Oui. La procédure a été simplifiée. L'attestation de recevabilité qui prêtait parfois à confusion a été supprimée et le seuil de consultation du comité CASE a été porté à 2 000 000 F au lieu de 500 000 F auparavant, ce qui permet **d'accélérer les délais** de traitement de ces dossiers.

## LMDA : Pouvez-vous en dire plus sur les appels à projets concernant des filières ciblées utilisant les aides du CASE ?

**NP :** La province Sud souhaite privilégier ses interventions par des appels à projets sur des filières ciblées. Cette possibilité permet de viser les secteurs nécessitant un appui financier pour leur développement économique. **Des objectifs seront clairement définis dans les appels à projets qui engageront les entreprises** sélectionnées en termes d'objectifs de création d'emploi, de progrès technique (notamment en matière de développement durable) ou de structuration de la filière concernée (mutualisation d'équipements par exemple).

## La CMA-NC à vos côtés

Les animateurs économiques des antennes de la CMA-NC vous accompagnent gratuitement dans la réalisation de vos dossiers de financement. N'hésitez pas à les solliciter !

### Contact :

à Nouméa Tél. 28 23 37 et eco@cma.nc  
et auprès de l'antenne CMA la plus proche de chez vous : Panda (Dumbéa), La Foa, Koné, Koumac et Poindimié

EMPLOYEURS DE NC, VOUS ÊTES ADHÉRENTS AU FIAF

# VOTRE PARTENAIRE FORMATION DÉPLOIE SON OFFRE DE SERVICES

**Notre mission, soutenir la montée en compétences des salariés du secteur privé :**

- Aide à la définition de vos besoins en formation : réalisation de diagnostics courts ou visites conseils
- Optimisation des montages financiers de vos plans de formation (0.2% et 0.7%)
- Financement de vos actions de formation professionnelle continue
- Mutualisation des besoins et achat de formation

**Une démarche simple et rapide, contactez votre conseillère formation :**

.....  
Laurence ANEWY : [laurence.aneyw@fiaf.nc](mailto:laurence.aneyw@fiaf.nc)  
Victorine BOUCAUT : [victorine.boucaut@fiaf.nc](mailto:victorine.boucaut@fiaf.nc)  
Par téléphone (uniquement le matin)  
ou sur notre site internet.

 47 68 68

[www.fiaf.nc](http://www.fiaf.nc) 



## Réparation, réemploi, réutilisation, recyclage : Des marchés d'avenir



Le XX<sup>e</sup> siècle a vu l'essor d'un mode de consommation effréné, mondialisé, tous azimuts : alimentation, technologies, transport, loisirs ... Mais le modèle linéaire (extraire, produire, consommer et jeter) n'est plus tenable : il devient vital d'en changer.

Le XXI<sup>e</sup> siècle est donc le temps d'une économie qui limite le gaspillage, respecte l'environnement et utilise durablement les ressources. Bienvenue dans l'ère de l'économie circulaire ! Un marché repensé, porteur de nouveaux modes de production et de consommation, générateur d'activités, créateur d'emplois durables et non délocalisables. Les enjeux de ce nouveau modèle sont tout à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

Composantes essentielles de cette boucle verte, les activités traditionnelles de réparation répondent plus que jamais aux nouvelles aspirations des "consomm'acteurs". Celles spécialisées en recyclage, ou intégrant des produits recyclés, se développent. Des pratiques novatrices de réemploi et de réutilisation voient le jour et les entreprises qui les mettent en œuvre se font également une place sur le marché. Ce sont ces débouchés que nous avons choisi de vous présenter dans ce dossier. Découvrez pourquoi et comment ils constituent des marchés d'avenir !

**Entre crise économique et sanitaire, préoccupation environnementale et développement technologique, nos habitudes de vie sont bouleversées. L'acte d'achat est aujourd'hui pour les consommateurs, de plus en plus nombreux, un moyen d'affirmer leurs aspirations à l'équité, l'écologie, la solidarité et surtout d'agir. Leurs choix s'orientent vers des produits respectueux de la planète et un mode de consommation vertueux : mieux plutôt que plus.**

## ATTENTES CLIENTS ET CONSOMMATION ÉCO-CITOYENNE

Le baromètre Greenflex<sup>1</sup> confirme cette évolution des comportements de consommation, 60 % des Français se disent inquiets de l'état de la planète et pensent qu'il est urgent d'agir. Une préoccupation partagée sur le territoire par Claire de Bourail qui « *essaie au quotidien d'adopter un mode de consommation responsable. Je fais le tri de façon régulière dans mes placards, je vends ou donne ce qui ne me sert plus. Lorsque j'ai besoin d'un nouvel équipement, je regarde en priorité sur les sites de petites annonces si je peux trouver sur le marché de l'occasion. J'essaie de réparer autant que possible, la déchèterie n'est qu'un dernier recours.* »

Une étude de l'ADEME de 2018 établit que **la réparation est considérée par 8 Français sur 10 comme un mode de consommation d'avenir et la réparabilité comme un critère important au moment de l'achat.** Laurent de Nouméa a changé ses habitudes dans ce sens : « *on a un bon carnet d'adresses de réparateurs : vélos, électroménager, téléphones et informatique, menuisier... On répare beaucoup ! On fait faire retouches et transformations à notre couturière qui travaille vite et bien. La " récup " et la réparation permettent de faire de bonnes affaires ou de substantielles économies, tout en contestant la société du tout consommable, tout jetable.* »

Une tendance constatée aussi par **Alexandre Courtot, cordonnier** en centre-ville à Nouméa (**Facebook : latelierdecordonnerie**). « *Je répare en moyenne 500 à 600 paires de chaussures par mois, de la maroquinerie et aussi des selles de cheval. Et depuis août, les demandes ne cessent d'augmenter. Il y a l'effet COVID bien sûr mais pas seulement. Les clients font de plus en plus le choix de ressembler ou réparer leurs chaussures plutôt que d'acheter du neuf. Je leur apporte aussi des conseils sur les produits à utiliser pour entretenir correctement et durablement leurs escarpins ou boots fétiches.* »



Alexandre Courtot utilise la presse pour recoller une chaussure

Si la demande est réelle, l'offre se structure aussi... et entre pleinement dans le cadre de vos activités ! L'artisanat porte naturellement certaines valeurs et pratiques inhérentes au développement durable : une production de petites séries réalisée par une femme/un homme de métier, ayant le souci de son impact sur l'environnement, acteur de l'économie locale et gardien d'un patrimoine et de savoir-faire techniques. Mises en avant, ces caractéristiques sont de formidables opportunités pour conquérir une nouvelle clientèle, développer son marché et valoriser son engagement auprès des consommateurs. Ce sont également des leviers pour mobiliser ses salariés et renforcer la confiance de ses clients, fournisseurs, collectivités locales et autres partenaires.

## CRÉER, RÉPARER, PRODUIRE AUTREMENT

Ce souhait de consommer « bon et durable » de plus en plus affirmé du côté des clients, fait écho à des modes de production responsable des artisans. Parce qu'ils sont dans l'ADN du secteur artisanal avec les activités traditionnelles de réparation. Ou parce qu'ils génèrent des innovations dont les artisans sont porteurs et promoteurs ! Nombre d'initiatives existent déjà sur le Caillou et sont appelées à se multiplier.

**Corine Haller, S'pridici (Facebook : S'pridici.nc)**, récupératrice dans l'âme est une convaincue. « *Depuis toute petite je garde, je stocke. Aujourd'hui j'en ai fait ma marque de fabrique. Mes créations sont réalisées uniquement à partir de matériaux récupérés. Et ce qui est génial c'est que clients, voisins, restaurateurs, ... s'y mettent aussi ! On m'apporte de plus en plus de déchets de tout genre pour que je les valorise. À moi alors de laisser parler ma créativité au gré de mes inspirations* ». Des objets de décoration et luminaires qui plairont sans nul doute à Laurent qui confie « *aimer les objets détournés ou qui ont eu une autre vie. C'est un moyen de se procurer des pièces inabornables en neuf et aussi plus originales et authentiques. Il existe plein d'options à Nouméa : artisans-créateurs, dépôt-vente, vide-greniers, ateliers de recyclage ou customisation, la Res-sourcerie et bien d'autres !* »



Corine Haller, S'pridici, dans son faire-atelier

1 - Le baromètre GreenFlex/ADEME de la consommation responsable a été créé en 2004. Il permet de mieux comprendre et anticiper les attentes des citoyens en matière de consommation responsable. Il fournit des leviers d'action aux acteurs économiques et aux institutions.

**Simon Cruchandeu, Wood Création by Sim's (Facebook : woodcreationbysims)** constate également cet engouement chez les Calédoniens pour les matériaux recyclés. « *Mon carnet de commandes est bien rempli et les projets pour des particuliers ou des professionnels s'enchaînent. Ma page Facebook m'apporte beaucoup de visibilité* » commente l'artisan qui s'est lancé en 2015. Il réalise du mobilier sur-mesure et utilise uniquement des palettes de récupération estampillées « EUR » (la garantie d'un traitement phytosanitaire aux normes). Il restaure aussi du neuf ou de l'ancien et assure le SAV de tous ses meubles. Une reconversion réussie pour cet autodidacte labellisé ARDICI, qui confie « *être heureux tous les matins d'aller faire ce qu'il aime* ».



Simon Cruchandeu dans son atelier partagé avec d'autres menuisiers, à Ducos

## 1/ Allongement de la durée d'usage

Le réemploi, la réparation et la réutilisation permettent une réduction des consommations de ressources et des déchets par un allongement de la durée d'usage et de vie des produits et de leurs composants.

### Réemploi

Opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui lui donnera une seconde vie. Le produit ne devient à aucun moment un déchet.

### Réutilisation

Opération en plusieurs étapes qui s'amorce lorsque le propriétaire d'un bien usagé s'en défait dans une borne d'apport volontaire, en déchèterie, en ressourcerie, etc. Il prend alors un statut de déchet. Il subit une opération de traitement appelée « préparation en vue de la réutilisation » qui lui permet de retrouver son statut de produit.

### Réparation

Opération de remise en fonction d'un bien. C'est une étape de préparation à la réutilisation.

**1 364 entreprises artisanales** exercent dans le secteur de la réparation. Elles représentent **38 activités** allant de la réparation automobile à celle d'appareils ménagers, informatiques et téléphonie, de chaussures, bijoux, objets d'art et autres instruments de musique, coutellerie, etc.



## 2/Recyclage

**Le recyclage** constitue à la fois **un mode de traitement des déchets et un mode de production de ressources**.

On distingue le recyclage en boucle fermée qui utilise la matière première pour un usage et une destination identique sans perte fonctionnelle de la matière : recyclage du verre d'emballage en verre d'emballage.

Et le recyclage en boucle ouverte qui utilise la matière pour une destination différente, en substitution d'une matière première vierge : recyclage du papier en produit d'isolation.

**15 entreprises artisanales spécialisées en recyclage exercent en Nouvelle-Calédonie.**

Leurs activités sont variées : incinération de déchets non dangereux et production de cendres, démantèlement d'épaves en vue de la récupération de matières métalliques, traitement de matières métalliques recyclables, et traitement de matières non métalliques recyclables.



## ACTEURS ÉCO-RESPONSABLES



**Ecorecycle (Facebook ecorecyclage)**, structure artisanale et familiale qui emploie quatre salariés ainsi que des jeunes en contrat MIJE pour la période estivale, est un bel exemple alliant croissance économique et responsabilité environnementale. Agréée

par la province Sud pour le traitement des déchets, l'entreprise a récupéré et traité 3 700 appareils en 2019, soit 243 tonnes (contre 50 tonnes à sa création en 2013). « *Aujourd'hui tout le monde joue le jeu* » explique Vanessa Pasqualini, co-gérante, « *nous avons une clientèle de particuliers et de professionnels, dont des agences immobilières. Nous réparons l'électroménager défectueux que l'on nous dépose ou que nous allons chercher chez les particuliers, nous vendons du matériel reconditionné et des pièces détachées. Vous trouverez sûrement la pièce qui vous fait défaut depuis des mois chez Ecorecycle !* ».

D'autres initiatives prouvent la créativité du monde de l'artisanat pour rejoindre la communauté zéro déchet et le modèle de l'économie circulaire. Papier et carton seront ainsi très prochainement recyclés sur le territoire. « *Nous souhaitons trouver une solution pour valoriser ces deux matériaux qui remplissent 90% de nos poubelles et pallier à l'interdiction du plastique* »

explique Loïc Luciani, l'un des trois associés de **Pacific Valorisation (contacts : Franck Ollivier au 85 85 12 et Danielle Mackam au 78 64 75)**.

La « *machine-usine* », commandée en Inde, devrait être livrée prochainement, pour une mise en service prévue au premier trimestre 2021. Elle permettra de recycler tous les types de papier

pour fabriquer boîtes à oeufs, emballages non alimentaires et alimentaires. Une solution dont nous reparlerons forcément.

Le recyclage est aussi l'opportunité d'innovation technologique prometteuse. C'est le pari qu'a réussi la société **Aedes System (aedes-system.com)**. Au terme de trois années de recherche, elle a mis au point un filtre écologique composé de granulats de pneumatiques recyclés et d'un liant synthétique sans solvant, l'AGLOSTIC®. Il laisse s'écouler l'eau mais bloque la nidification des moustiques, vecteurs potentiels de maladies, tout en empêchant les déchets verts de s'accumuler dans les gouttières ou regards de voiries. « *300 bâtiments sont équipés sur*

le territoire, représentant 15 kms de gouttières, explique Cédric Faivre, co-gérant de la start-up. *Nous sommes aujourd'hui à la recherche d'investisseurs pour nous accompagner dans notre déploiement international. Le potentiel est énorme puisque 50% de la population mondiale est confronté à*



la dengue ». La start-up calédonienne vient de se voir décerner l'un des prix du concours international TECH4ISLANDS 2020, se distinguant parmi 186 solutions innovantes et durables en provenance de 37 pays.

Pour essayer, s'inscrire dans la durée et se développer, il est essentiel que les activités éco-citoyennes soient soutenues, accompagnées et valorisées. En matière de transition énergétique et de gestion des déchets, la puissance publique se mobilise...

## ACCOMPAGNER LES INITIATIVES LOCALES

Du fait de sa forte dépendance aux énergies fossiles, de l'activité minière et métallurgique, **la Nouvelle-Calédonie** possède l'un des taux d'émission de gaz à effet de serre le plus important au monde<sup>2</sup>. **La maîtrise de l'énergie est donc un enjeu environnemental majeur pour le territoire.** L'économie verte y est encouragée et désormais encadrée par la législation. Le schéma pour la transition énergétique (STENC) a été adopté en 2016 et son essor semble prometteur. Il s'articule autour de trois volets : un programme d'économie d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables<sup>3</sup>.

**La province Sud** s'est dotée pour sa part d'un Schéma provincial de gestion des déchets pour la période 2018-2022 qui met l'accent sur le réemploi, la réparation et la réutilisation. Un Écopôle est également en projet à Ducos, pour structurer la filière du recyclage et de la valorisation des déchets.

**L'ADEME** Nouvelle-Calédonie participe pleinement à la mise en œuvre de ces politiques publiques et accompagne les acteurs locaux qui souhaitent s'engager dans des projets permettant une gestion durable et efficace des ressources. Elle a lancé pour cela deux appels à projets Économie circulaire, l'un avec la province Sud et l'autre avec la province Nord, qui prennent en compte le volet « *allongement de la durée d'usage* ». Retrouvez toutes les informations sur ces appels à projet sur [www.cma.nc](http://www.cma.nc).

De son côté, la CMA-NC propose un service dédié pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre démarche éco-responsable : **notre conseillère Développement durable** est à votre écoute. Tél. 28 23 37 – [clarisse.picon@cma.nc](mailto:clarisse.picon@cma.nc)

**Votre chambre consulaire élargit aussi son offre de formation** pour les professionnels du bâtiment désireux de gagner en compétences et de se positionner sur ces marchés d'avenir. De nouvelles formations sont mises en place en photovoltaïque (stockage sur site isolé), en plomberie (installation de chauffe-eau solaire collectif individuel), en froid et climatisation (maintenance et dépannage d'une centrale de traitement d'air).

## Conseils pour se lancer dans une démarche éco-responsable

### 1- Introduisez du « durable » dans votre cœur de métier

La CMA-NC en partenariat avec l'ADEME, vous propose le dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ». Un accompagnement pour réduire les gaspillages et optimiser vos consommations (matières, énergies, eau, déchets). Une solution pour augmenter vos marges, tout en respectant les réglementations en vigueur et en réduisant vos impacts sur l'environnement ! Contactez la conseillère Développement durable de la CMA-NC pour en savoir plus :

**Tél. 28 23 37 - clarisse.picon@cma.nc**

### 2- Ne vous lancez pas seul

Prenez conseil auprès d'artisans déjà engagés, faites-vous accompagner par les organisations professionnelles, associations, ADEME, la CMA-NC, etc.

**3- Ne vous arrêtez plus !** Soyez prêt à vous former et à apprendre en continu.

**4- Faites valoir votre engagement :** communiquez sur les réseaux sociaux, valorisez votre travail et votre savoir-faire à l'occasion des salons ou foires, participez aux appels à projets et aux concours locaux, nationaux ou internationaux.



## BIENTÔT LA SERD

La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), pendant laquelle collectivités, entreprises, commerces, établissements scolaires et associations mènent des actions de sensibilisation à la réduction des déchets aura lieu du 21 au 29 novembre.



[www.serd.ademe.fr](http://www.serd.ademe.fr)



## RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME ! APPEL A PARTICIPATION, contactez-nous.



### Trecodec

L'éco-organisme met à votre disposition des objets issus du démantèlement de déchets non dangereux. Les créatrices de S'pridici et Ressac y trouvent déjà leur bonheur !

**Contact : trecolettre1@gmail.com - Facebook : Trecodec.NC**

### La CMA-NC

Nous recensons actuellement les artisans ayant des matières ou déchets à évacuer (gisements) et ceux désireux de valoriser matières ou déchets via le réemploi, la réutilisation ou le recyclage. Quelle que soit votre activité, faites-vous connaître afin que la CMA-NC favorise une mise en relation vertueuse entre artisans !

**Contact : Tél. 28 23 37 et clarisse.picon@cma.nc**

## S'informer et aller + loin

**Un livre :** « Activer l'économie circulaire » aux éditions Eyrolles

<http://www.eyrolles.com>

### Sites internet :

**www.cma.nc/chefs-d-entreprise/developpement-durable/conseiller :** Tous les outils disponibles pour vous faire accompagner  
**www.ademe.fr** et **www.nouvelle-caledonie.ademe.fr**

**www.avise-info.fr :** Une mine d'informations pour l'innovation dans les 4 secteurs artisanaux

**www.cnidep.com/index.html :** Autoévaluation à faire en ligne afin de situer son niveau de connaissance et ses pratiques

**www.economiecirculaire.org :** Plateforme regroupant initiatives, documents, outils et actualités

**www.optigede.ademe.fr/outils-entreprises :** Échanges et diffusion d'outils et de retours d'expérience sur l'économie circulaire et les déchets



### Sources :

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) et [www.nouvelle-caledonie.ademe.fr](http://www.nouvelle-caledonie.ademe.fr)  
[https://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne\\_eclairage\\_economie\\_verte\\_en\\_nouvelle-caledonie.pdf](https://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne_eclairage_economie_verte_en_nouvelle-caledonie.pdf)  
<https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/chiffres-cles-observations/chiffres-consommation-impacts-lenvironnement>

**Rendez-vous page 34 de ce magazine pour en savoir plus sur l'économie circulaire, mode de consommation durable !**

# Ça vous concerne

## Avez-vous pensé à transmettre votre entreprise ?

**La transmission est une étape importante dans la vie d'un chef d'entreprise. Peu importe votre statut juridique (Entreprise Individuelle, SARL, EURL...) vous pouvez vendre votre entreprise. Vous devez cependant respecter un certain nombre d'étapes clés et anticiper le processus qui peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années dans certains cas.**



### PAR OÙ COMMENCER ?

Plusieurs questions peuvent survenir et il n'est pas toujours évident de s'y retrouver, ni de savoir par où commencer.

Pour vous aider la Chambre de métiers et de l'artisanat propose un accompagnement gratuit aux futurs cédants. Vous serez guidé sur les différentes étapes de la vente et redirigé en fonction de vos besoins vers d'autres professionnels (juriste, comptable...).

### L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CMA-NC :

● **Des entretiens gratuits** : ils permettent de faire un point sur le projet, de répondre à vos premières questions et de vous expliquer les différentes étapes nécessaires à une vente. Si vous possédez un local, une visite au sein de votre entreprise sera effectuée par l'animateur économique de la CMA-NC. Les informations données restent confidentielles et sont recueillies dans le but de mieux cerner et répondre à vos attentes. En 2019, 108 entretiens ont été effectués.

● **La réalisation d'un diagnostic transmission** : Il est nécessaire pour mettre en lumière les points forts et les axes d'amélioration de votre entreprise. Il permet de définir si l'entreprise est vendable en l'état ou s'il est nécessaire de mettre en place quelques actions avant sa mise en vente. Enfin, une analyse financière est effectuée pour se rendre compte de l'état de santé de l'entreprise et étudier avec vous des stratégies d'amélioration.

Plusieurs documents (bilan, bail commercial, avis RIDET, contrat de travail...) sont demandés afin de vérifier la cohérence des informations données et permettre ainsi la réalisation du diagnostic.

● **La mise en annonce** : Une fois le diagnostic validé une annonce est alors diffusée (une autorisation de diffusion est signée avant) gratuitement. L'annonce est neutre et met en avant l'activité, le prix de vente, les modalités de la vente, le dernier chiffre d'affaires, s'il y a des salariés, et quelques commentaires. Les supports de diffusion sont variés :

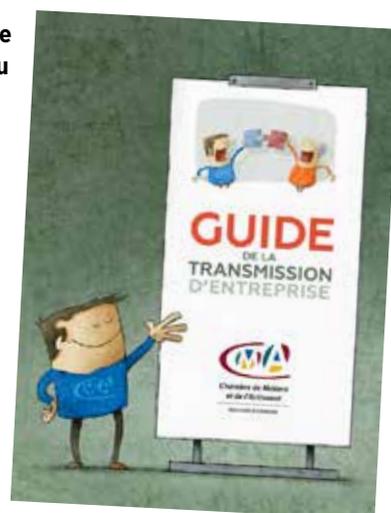
- Sur affiches papier : elles sont visibles au siège de la CMA-NC et dans toutes ses antennes.
- Sur le site [www.cma.nc](http://www.cma.nc) ; En 2019, la page « consulter les annonces » du site internet a été vue 1 818 fois et 1 014 téléchargements ont été effectués pour les entreprises à vendre.
- Sur la plateforme nationale [www.entreprendre.artisanat.fr](http://www.entreprendre.artisanat.fr)

● **La mise en relation avec les repreneurs** : nous recevons les personnes intéressées par l'annonce de la vente, nous étudions leur projet de rachat et déterminons s'il concorde avec la vente de votre entreprise. Si le profil du repreneur potentiel est adéquat, nous vous transmettons ses coordonnées et son profil afin que vous puissiez établir le contact. Votre première rencontre peut se dérouler à la CMA-NC en présence ou pas de l'animateur économique, un bureau est mis à votre disposition.

L'acquéreur que vous choisirez sera également accompagné par la suite : montage du dossier de financement, formalités administratives, études des stratégies ...

**Un guide de la transmission vous est donné lors de votre entretien. Il est également téléchargeable en ligne sur le site [cma.nc](http://cma.nc), rubrique > créer son entreprise> reprise > les démarches**

**N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 28 23 37 ou [eco@cma.nc](mailto:eco@cma.nc)**



# L'économie post-covid 19

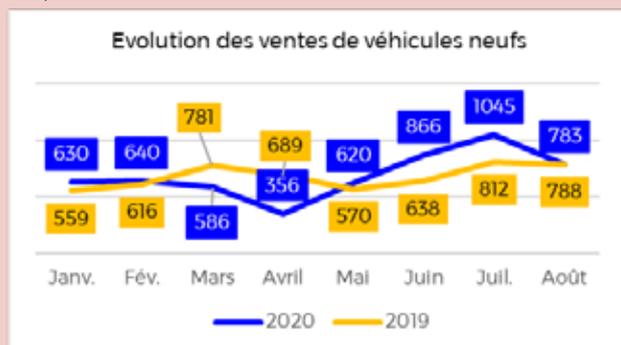
La crise du COVID-19 a entraîné une période de confinement stricte et la mise en place de mesures spécifiques de protection sanitaire. Cela eu un impact sur l'économie calédonienne qui en subit encore aujourd'hui les conséquences. Les 4 semaines de confinement ont « paralysé » la majorité des entreprises, notamment celles qui ont été dans l'obligation réglementaire de suspendre leur activité. Le territoire calédonien se distingue d'un certain nombre de pays du monde : aucune obligation de port du masque, quatorzaine obligatoire à l'entrée sur le territoire. Au sein de cette bulle de protection, l'activité locale semble avoir repris son cours, à l'exception des entreprises axées sur l'activité touristique.

Les deux principaux acteurs des analyses et des prévisions économiques du territoire que sont l'ISEE (Institut de la Statistiques et des Etudes Economiques) et l'IEOM (Institut d'Emission d'Outre-mer) nous éclairent sur la consommation au travers de 2 indicateurs phares.

## LA VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS

Malgré les 4 semaines de confinement, on comptabilise au 31 août 2020 un nombre de véhicules vendus supérieur à celui de 2019 à la même date (+73).

Un rattrapage des ventes s'est produit depuis la sortie du confinement. Les ménages et les entreprises semblent avoir redémarré rapidement leur consommation.



Source ISEE

## LES DÉPÔTS MONÉTAIRES SUR LES COMPTES BANCAIRES

Les dépôts financiers sur les comptes en banque des ménages ont augmenté au cours des mois d'avril, mai et juin. Durant le confinement imposé entre le 24 mars et le 20 avril la consommation a largement ralenti et grâce aux mesures de soutien du gouvernement une majorité des revenus ont été maintenus.

Ainsi, certains ménages ont pu capitaliser sur leurs comptes en banque.

La restriction aux frontières du territoire amènera-t-elle les ménages à réorienter cette épargne vers une consommation locale (rénovation de l'habitation, achat plaisir, tourisme local, ...) ?



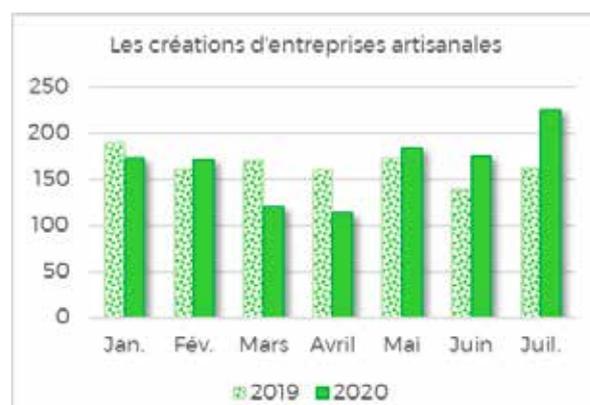
Source IEOM

## LES MOUVEMENTS D'ENTREPRISES ARTISANALES

Il est encore trop tôt pour réaliser une analyse des radiations d'entreprise. Les différentes aides ont permis à de nombreuses entreprises de surmonter les difficultés de trésorerie. Certains artisans doivent cependant encore faire face à des problèmes d'approvisionnement, à l'absence de touristes, au resserrement budgétaire des collectivités, ...

Quant aux créations d'entreprises, elles ont atteint au 31 juillet 2020, le même niveau qu'au 31 juillet 2019 : 1 165 vs 1 157 en 2019 (+8). Les nouvelles entreprises immatriculées en mai, juin et juillet ont rattrapé le déficit creusé pendant le confinement.

Ainsi, la crise sanitaire ne semble pas avoir entaché la dynamique de création d'entreprises.



Source Répertoire des métiers

Retrouvez toutes les infos sur :  
[www.isee.nc](http://www.isee.nc) ou [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

+ d'infos

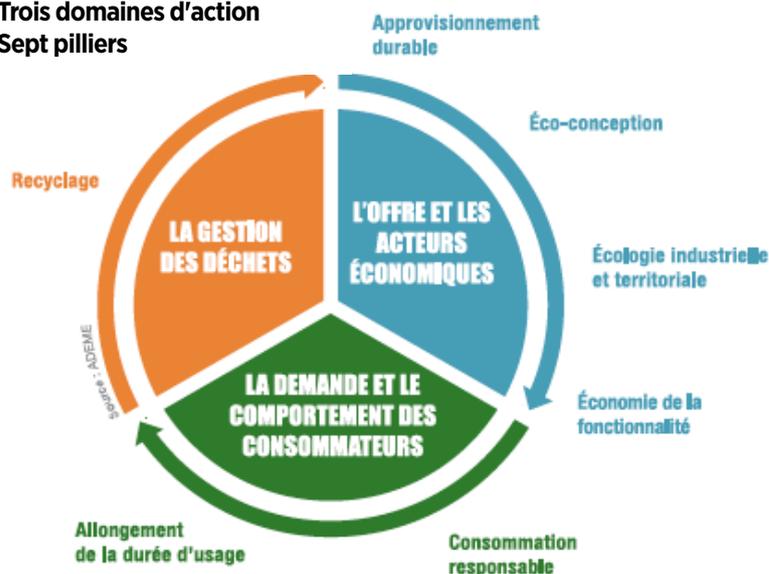
sur les données concernant l'artisanat :  
[www.cma.nc](http://www.cma.nc) / e-mail : [observatoire@cma.nc](mailto:observatoire@cma.nc)

## L'économie circulaire, un mode de consommation durable

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

#### Trois domaines d'action

#### Sept piliers



**L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.**

### De l'économie linéaire à l'économie circulaire

Le modèle économique tel qu'il existe aujourd'hui, qui consiste à extraire des ressources, produire, consommer et jeter, ne permet plus d'appréhender un futur raisonnable. Il faut passer à un modèle axé sur une **absence de gaspillage** et une augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources tout **en diminuant les impacts environnementaux**. C'est ce que vise l'économie circulaire : passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

### Les composantes de l'économie circulaire

- **L'approvisionnement durable** c'est prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation. Exemples :
  - Favoriser une agriculture biologique qui s'engage à protéger les sols et la biodiversité.
  - Favoriser les marques qui n'utilisent pas d'emballage pour leurs produits, ou qui utilisent des emballages réutilisables
- **L'éco-conception** c'est prendre en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit jusqu'à son élimination et les intégrer dès sa conception. Exemple :
  - Anticiper la fin de vie d'un produit dès sa conception en choisissant des matières premières recyclables

- **L'écologie industrielle** et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, c'est mettre en synergie et mutualiser, entre plusieurs acteurs économiques, les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire. Exemples :
  - Donner ses déchets à une entreprise voisine qui les réutilisera comme matière première
  - S'associer aux entreprises voisines pour l'entretien des espaces verts, la collecte des déchets, les livraisons de matières premières...
- **L'économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Exemple :
  - Prendre en contrat de location un équipement (incluant les consommables, l'entretien, la maintenance, le remplacement en cas de panne...) plutôt que d'acheter l'équipement (ex : location d'engins de chantier, d'outils, de photocopieurs, ...)
- **La consommation responsable** doit conduire l'acheteur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit. Exemples :
  - Consommer local afin de limiter les impacts environnementaux liés au transport
  - Inciter les clients à ne pas prendre de sacs plastiques ou à apporter leurs contenants pour limiter les emballages jetables
- **L'allongement de la durée d'usage** des produits, c'est avoir recours à la réparation, à la vente et à l'achat d'occasion, au don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation. Exemples :
  - Réparer un équipement cassé plutôt que de le jeter et de le remplacer par un neuf
  - Vendre ou donner un équipement dont on ne se sert plus
- **Le recyclage** vise à utiliser des matières issues de déchets dans un processus de fabrication. Exemple :
  - Trier et recycler ses déchets et limiter au maximum la quantité de déchets destinés à l'enfouissement

**Vous souhaitez vous lancer, savoir quelles sont les aides ?**  
**Changer ses pratiques et s'orienter vers l'économie circulaire, peut nécessiter des investissements. Certains organismes tels que les provinces, l'ADEME ou encore l'ACE peuvent vous accorder des subventions pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.**

**Vous avez des questions sur l'économie circulaire ? Vous souhaitez entreprendre cette démarche pour votre entreprise ? Contactez votre chargée de mission en environnement et économie circulaire de la CMA-NC par téléphone au 28 23 37 ou par e-mail à l'adresse [dd@cma.nc](mailto:dd@cma.nc)**

**axiome**

Bac de rétention et absorbant



Equipement de Protection Individuelle



Poubelles et cageots plastique



Tapis caoutchouc et joints



Excellente aptitude au collage

**axiome**

Tél. 27 27 69 | Fax : 24 19 59  
Commercial : 76 11 54

axiome@axiome.nc | www.axiome.nc

22 Rue Réaumur Ducos

Du lundi au vendredi 7 h à 12 h et 13 h à 17 h le samedi de 8 h à 11 h

Retrouvez de la peinture de qualité professionnelle chez **Modulia Pro**



**GARDEZ LA FRAÎCHEUR  
DE VOTRE INTÉRIEUR !**

**RÉDUCTION DE LA  
TEMPÉRATURE INTERNE  
JUSQU'À 10°C !**

**RÉDUISEZ VOTRE  
CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ**

**MODULIA PRO**  
PRODUITS TECHNIQUES

Produits  
et matériaux  
pour le bâtiment

Complexe Modulia  
18 rue F.Forest  
ZI Ducos

☎ 25 98 06  
🌐 www.modulia.nc  
📍 Modulia Pro NC

Lundi au vendredi  
06h30-11h30 et 13h00 - 16h00  
Samedi 08h00 - 11h00

modulia



# Retrouvez POUR 100 F cfp tous les jeudis

votre hebdomadaire d'informations générales



Décryptage des sujets sociétaux, politiques et économiques de la Nouvelle-Calédonie



Publication chaque semaine de vos annonces judiciaires et légales



📞 28 63 01

✉ contact@actu.nc



CUISINES  
PEINTURE  
PAPIER PEINT  
REVÊTEMENT DE SOL  
SANTAIRES

SHOWROOM LE PLEXUS-DUCOS  
ESPACE PRO ZI DUCOS  
DÉCO QUARTIER LATIN

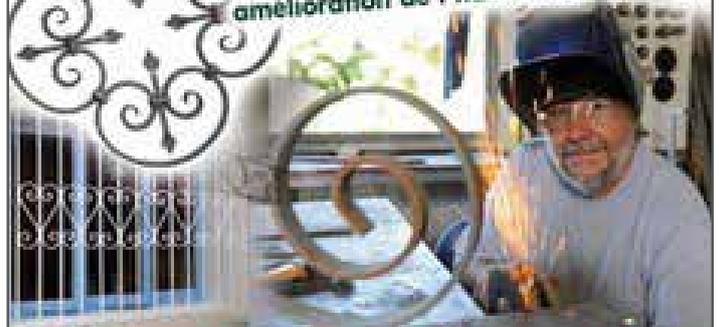
www.socapor.nc facebook.com/socapor

# PAITA STEEL

www.paitasteel.nc



L'Art de fabriquer des objets en fer  
Grilles, portails, ouvrages métalliques  
amélioration de l'habitat, garde corps.



47 morcellement Georget La Tamoa  
98 890 PAITA

Tél/Fax : 35 16 06  
Mobilis : 78 63 19

# Savoir-Faire

## La nature calédonienne au cœur de la fibre

### Parcours

Ella et Leïla Bouziges, deux jeunes calédoniennes passionnées par les plantes, ont passé un Brevet Professionnel horticole au CFPPA, un centre de formation pour adulte à Saint-Louis. Après avoir travaillé en pépinières, elles se lancent rapidement dans la teinture végétale. « Nous voulions mettre en valeur le pouvoir tinctorial des végétaux calédoniens (...) Au bout de 2 ans de pratique en autodidacte, nous avons rencontré Michel Garcia, un maître teinturier français, qui nous a appris des techniques et nous a permis de nous améliorer. »

**Les sœurs Bouziges proposent une gamme de prêt-à-porter, d'accessoires et depuis peu, de linge de maison sous la marque Warnä, qui signifie « couleur » en indonésien. Des créations estampillées ARDICI, qui ont la particularité d'être réalisées à base de teinture végétale issue exclusivement de la nature calédonienne.**

Depuis 6 ans, dans leur atelier installé au Mont-Mou, Ella et Leïla teignent du coton, du lin, du chanvre, de la soie et de la laine aux couleurs végétales calédoniennes. Un usage original et valorisant de cette ressource naturelle qui requiert un savoir-faire particulier.

« Il faut d'abord préparer la matière pour que la couleur prenne », explique Ella. Pour ce faire, « on imbibe le tissu de sels minéraux ou métalliques, qui deviennent solubles dans le vinaigre. C'est ce que l'on appelle le mordantage, car cela permet à la couleur de mordre le tissu, pour qu'elle se fixe ».

« Nous passons ensuite à l'impression des motifs que l'on a préalablement gravés sur des tampons, poursuit Ella, puis à la teinture, en faisant bouillir des végétaux, comme une grosse infusion de thé. Une fois extrait le colorant de la plante par bouillon, on y plonge le tissu blanc ou écru ». Le temps de trempage varie selon les différents colorants et les coloris recherchés.

« Nous n'utilisons que des plantes locales, des écorces de grenade, des feuilles d'arbres comme le faux poivrier ou le gaïac que l'on cueille à la main en forêt, en bord de route ou dans les jardins. Nous récupérons aussi des copeaux de bois donnés par les sculpteurs locaux, qui ont un pouvoir colorant comme le houp, endémique, ou le bois de Campêche. Nous avons besoin du même poids de végétaux que de fibre à teindre, et pouvons aller jusqu'à des bains de 10Kg. »

Les teintures obtenues sont douces, composées de dégradés de bruns, jaunes, verts ou orangés, sur des matières importées de Thaïlande, « qui a de belles fibres de coton et d'Australie qui propose beaucoup de fibres bio », précise Ella.



**Ella et Leïla Bouziges, teinturières végétales**

Vient ensuite l'étape du lavage, « à base de lessive bio que l'on fabrique nous-mêmes, pour ne pas agresser la couleur ». Puis le séchage, avant, pour certaines pièces, la confection.

« Jusque-là nous importions des pièces toutes faites, ou bien nous sous-traitons la couture. Aujourd'hui, nous proposons de plus en plus de modèles que l'on confectionne, comme des jupes, des tops, des pochettes et des sacs. On tend de plus en plus vers des créations faites à la main du début à la fin. »

L'actualité 2020 a été intense pour Warnä, avec la création d'une nouvelle gamme de linge de maison, lancée au moment de l'ouverture de l'espace Coccoloba dans le quartier de la Baie des citrons. « Nous avons créé une boutique avec 12 autres artisans. Ce qui nous permet de partager les frais et de disposer d'un point de vente du mardi au dimanche, en plus du marché de Moselle où nous avons un stand. Nous proposons depuis le mois de mai des tentures, des coussins et des couvre-lits, sympas à créer et qui nous permettent d'entrer dans l'univers déco. »

La marque calédonienne a remporté le 1<sup>er</sup> prix du meilleur stand artisanal lors de la Foire de Bourail de cette année.

**Page Facebook : Warnanc**

**Retrouvez Warnä au marché de Moselle les samedi et dimanche et chez Coccoloba (Complexe Baie des Citrons, à Nouméa) du mardi au dimanche.**

# Savoir-Faire

## Artisan ingénieur

### Parcours

Florent Domergue est originaire de la ville de Nîmes. Il étudie à l'école des mines d'Alès, où il décroche un diplôme d'ingénieur. Après avoir passé six ans en Espagne dans les installations solaires et hydrauliques, Florent s'installe en Nouvelle-Calédonie en 2010 et crée un bureau d'études dans le domaine de l'énergie et du bioclimatique. En mars 2019, il s'associe à Hervé Michel, le fondateur de l'entreprise EcoLife née l'année précédente. « *Un commercial nous aide au développement de notre activité et nous sous-traitons l'installation des matériels à un réseau de partenaires, explique le gérant. Nous envisageons l'embauche d'un collaborateur courant 2021* ».

**Florent Domergue propose à travers EcoLife des installations innovantes et écologiques pour les sites isolés, éloignés des réseaux électriques et d'eau. Une problématique prégnante en Nouvelle-Calédonie et dans les autres îles du Pacifique, à laquelle l'entreprise répond par des solutions adaptées.**

Eclairage solaire, biodigesteurs, solutions d'alimentation électrique hybride, fontaine à eau atmosphérique, kits pour rendre l'eau potable... autant de systèmes qui permettent de faciliter le quotidien des populations vivant dans des zones reculées, dans le respect de l'environnement.

« *Nous équipons les collectivités et les casernes de Nouméa, Koumac, Poum et Ouégoua, d'un système particulièrement fiable, fabriqué en France par le leader mondial de l'éclairage public solaire, précise Florent Domergue. Nous pouvons éclairer les routes, les parkings, les parcs et les petits plateaux sportifs* ».

« *Nous proposons également des solutions d'alimentation électrique hybrides solaire/gasoil que nous déployons sur sites isolés comme les mines. Cela permet de réduire d'environ 90% le fonctionnement du groupe électrogène, évitant ainsi les nuisances sonores mais aussi les coûts d'exploitation liés au gasoil et à la maintenance* ».

L'entreprise installe aussi des biodigesteurs qui permettent de « *transformer la matière organique, comme les déchets de cuisine végétale et animale (viande, poisson, laitages, excréments...) ainsi que les déchets verts et souples (hors branchages) en biogaz pour la cuisson (ndlr : une gazinière adaptée est fournie) et en engrais liquide. Cette installation convient aux particuliers ayant un jardin mais également aux petits agriculteurs, éleveurs et permaculteurs* », précise Florent Domergue.



**Florent Domergue,**  
*directeur d'EcoLife*

Avec deux litres de déchets, le biodigesteur produit deux heures de gaz et deux litres d'engrais liquide. « *Ce système, fermé, est sans odeur et n'attire pas les nuisibles contrairement au composteur classique* ».

Autre solution innovante, la fontaine à eau atmosphérique qui « *condense l'humidité de l'air pour produire de l'eau d'excellente qualité, en permanence* », explique le gérant d'EcoLife. « *Nous avons déjà installé des fontaines dans les écoles de Pouébo et Hienghène. Cela évite les problèmes sanitaires engendrés par la contamination de l'eau, après les grosses pluies par exemple* ». La fontaine offre aussi l'avantage de supprimer la manutention de bonbonnes et de réduire les coûts. « *Cela revient entre deux et six fois moins cher que d'acheter son eau* », assure Florent Domergue.

Prochainement, l'entreprise développera également l'installation de kits de potabilisation d'eau et de désalinisation. « *Nous proposerons des systèmes portatifs permettant de pomper manuellement n'importe quelle eau douce (creek...) pour produire jusqu'à 500 litres d'eau potable. Un autre kit solaire permettra, lui, de traiter l'eau saumâtre ou salée* ».

Membre de Synergie, une association qui regroupe tous les acteurs de l'énergie, EcoLife se préoccupe déjà du recyclage de ses futurs déchets. « *Il existe déjà sur le territoire une filière de recyclage des batteries et des LED. Quant aux panneaux photovoltaïques, une filière de retraitement est en cours d'élaboration pour une mise en place dès 2021* », annonce Florent Domergue.

**EcoLife New Caledonia SARL**

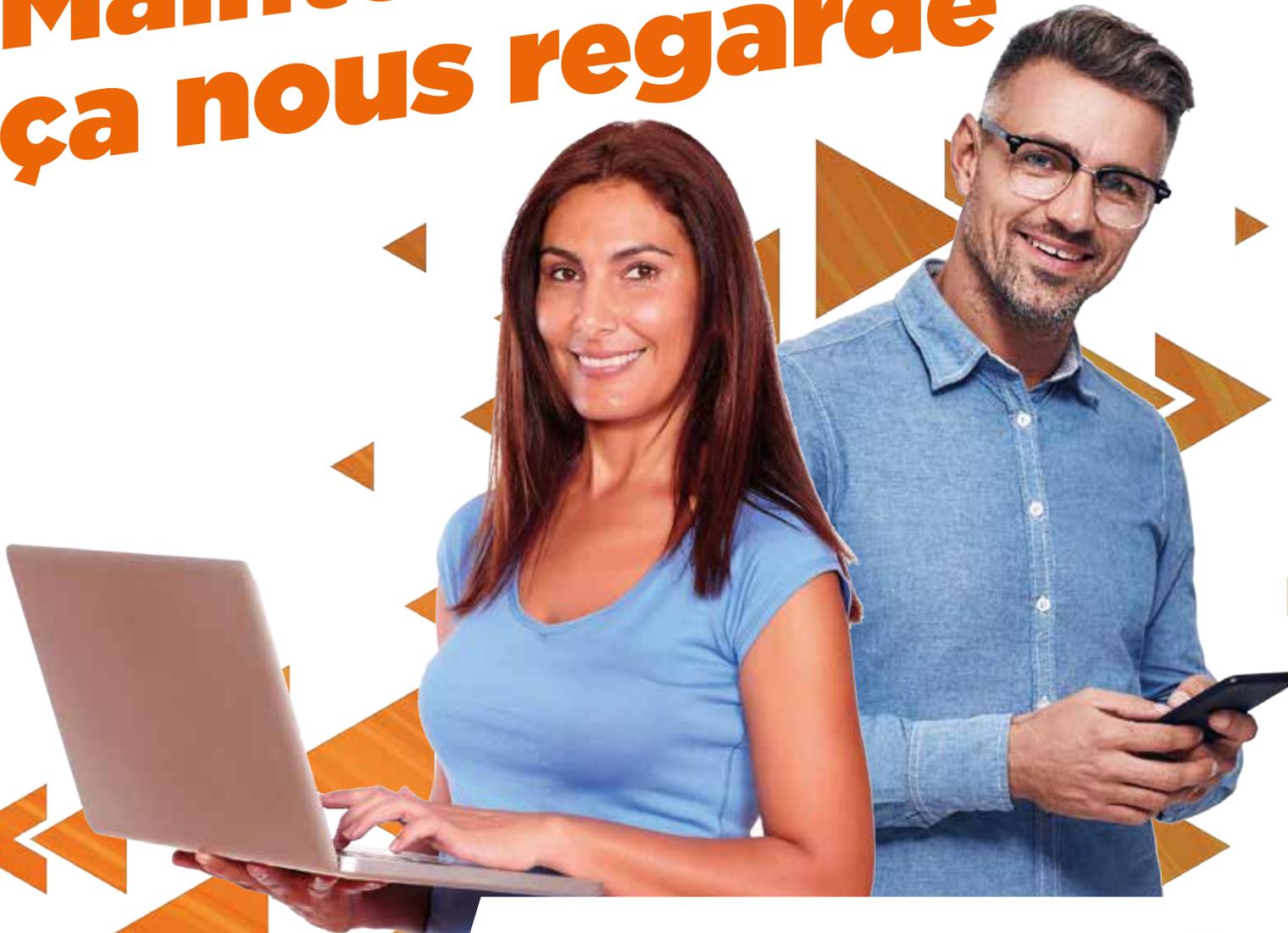
**Tél. 85 80 54 Email : florentdomergue@ecolifenc.com**

**Page Facebook : EcoLifeNewCaledonia - Site web pour bientôt**

**LANCEMENT  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

# **NC NEWS**

**Maintenant, la télé,  
ça nous regarde**



**NC NEWS** 



## CODE DES AIDES POUR LE SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE (CASE)



→ **LA RÉFORME DU CASE PERMET DE Doter LA PROVINCE SUD D'OUTILS PERTINENTS DE STIMULATION ET DE PILOTAGE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'INVESTISSEMENT\***

Elle participe à la création d'emploi en cohérence avec les évolutions du tissu productif local. Elle répond à ces besoins :

- Élargir l'éligibilité en raisonnant par filière
- Privilégier les interventions de la Province par des appels à projets sur des filières ciblées
- Développer la formation et l'accompagnement des chefs d'entreprises
- Favoriser le retour au pays des jeunes diplômés calédoniens
- Réduire les délais et simplifier l'instruction des dossiers de demande d'aide
- Toilettier l'offre actuelle des aides dans un souci de performance et de simplification

→ **LES DISPOSITIFS D'AIDES CONCERNENT LES AIDES SUIVANTES :**

### AIDE PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT

Études de faisabilité

### AIDES À L'INVESTISSEMENT

- Équipement
- Infrastructures primaires
- Investissement de transition écologique
- Investissement de transition numérique
- Investissements immatériels
- Investissement jeunes diplômés calédoniens

### AIDES À L'EXPLOITATION

- Formation
- Emploi
- Fonds de roulement
- Communication commerciale
- Emploi en faveur des jeunes diplômés calédoniens

### AIDES EXCEPTIONNELLES À L'EXPLOITATION

- Maintien effectif salarié
- Trésorerie

\*hors agriculture, pêche et aquaculture



**TOUT SAVOIR  
ET TOUTES  
VOS DÉMARCHES  
EN LIGNE !**

[province-sud.nc/case](http://province-sud.nc/case)

AGIR POUR  
L'AVENIR

